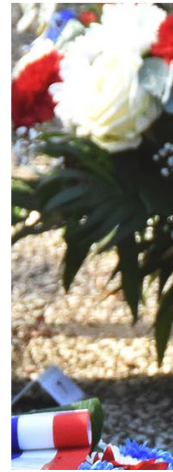
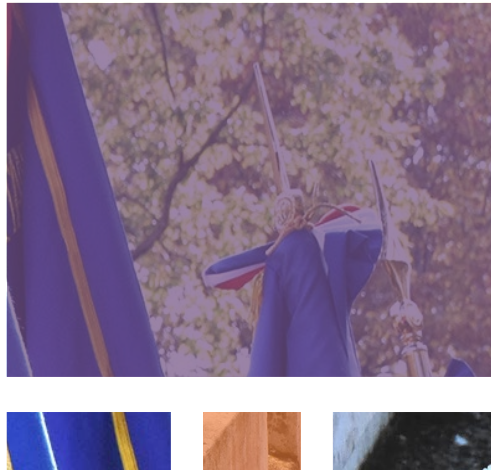




PRÉFET  
DE L'ESSONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN *Essonne* 2022 - 2023



## SÉCURITÉ



Lutter contre les stupéfiants

Les rixes entre les jeunes

Lutter contre les atteintes aux principes républicains

## COHÉSION SOCIALE



La jeunesse

La santé

Le logement et le peuplement

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024



## ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Les mobilités

La politique de la ville

France Service

Aménagement urbain

Accompagnement des collectivités locales

Accompagnement du développement du plateau de Saclay

Soutien à la ruralité

Sécurité environnementale et industrielle



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

L'emploi

Soutien aux entreprises

France 2030

Enseignement supérieur et réussite étudiante

## MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Studio de la Cité : laboratoire innovant et tiers-lieu

Feuille de Route Ecologique des Services de l'État (FREESE)

Travaux de la Cité Administrative



01

SÉCURITÉ

## LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE STUPÉFIANTS



La lutte contre le trafic de stupéfiants demeure une priorité du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer. La stratégie départementale, pilotée par le Préfet et le Procureur de la République au sein de la cellule de lutte contre les trafics (CLCT), cible les points de deal prioritaires selon leur impact sur l'ordre public. Ces points font ensuite l'objet d'une présence renforcée des forces de l'ordre, ainsi que d'enquêtes spécifiques.

Dans le cadre de la prévention situationnelle, des réflexions sont menées entre les forces de l'ordre, les mairies et les bailleurs sur la configuration des lieux afin de lutter contre l'installation des trafiquants dès lors que cela est possible.

La lutte contre les trafics de stupéfiants a permis cette année encore d'obtenir des résultats probants.

### CONTRÔLES



**- 23,81 %**

du nombre de points de deal depuis 2020



**5 550**

opérations de contrôle réalisées en 2022 sur des points de deal

**2 552**

opérations de contrôle réalisées sur les 5 premiers mois de l'année 2023 sur des points de deal

**SOIT + 4 %** par rapport à la même période en 2022



**+ 33,48 %**

les trafics de stupéfiants ainsi révélés ont augmenté entre 2021 et 2022

### SAISIES

**2022**



**602 KG**

de cannabis saisis



**20 KG**

de cocaïne saisie

**2023**



**524 KG**

de cannabis saisis



**8 KG**

de cocaïne saisie

au cours des 5 premiers mois de 2023



**630 000 €**

de numéraires saisis

## SANCTION



Le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles (AFD) est en hausse de 26 % par rapport à 2021, pour atteindre le nombre de 2291. Cette hausse se poursuit sur les 5 premiers mois de 2023, avec 1510 AFD au 30 mai 2023 contre 1174 AFD en 2022 sur la même période, soit une augmentation de 22 %

nouveau dispositif applicable depuis avril 2022, 206 AFD dites « hall d'immeuble » ont été relevées en 2022 pour lutter contre les rassemblements situés dans des parties communes d'immeubles et contre les incivilités que doivent subir nos concitoyens.

Les forces de l'ordre maintiennent la pression sur les points de deal avec chaque semaine une centaine d'opérations de contrôle.



## LES RIXES ENTRE LES JEUNES

La lutte contre les rixes interquartiers, phénomène aux conséquences souvent dramatiques, est un véritable enjeu pour le département de l'Essonne.



2020	2021	2022	2023*
91 FAITS	73 FAITS	79 FAITS	22 FAITS

\*sur le 1er trimestre 2023

L'année 2021 avait été marquée par un recul du phénomène, avec 73 faits contre 91 en 2020, année record. Si les chiffres pour 2022 restent en deçà de 2020, avec 79 faits recensés, ils marquent toutefois un rebond du phénomène.

Le premier trimestre de l'année 2023 se situe quant à lui à des niveaux comparables à ceux de 2022, avec 22 faits contre 24 en 2022 pour la même période. En 2021, sur cette même période, 42 rixes étaient décomptées.

Pour lutter contre ce phénomène, un plan de lutte contre les rixes, adopté en 2021 avec les collectivités et la justice, est mis en œuvre. Il comprend des mesures opérationnelles pour faire face aux rixes, des dispositifs partenariaux pour mieux appréhender le phénomène, et des mesures de prévention.

► Sur le plan opérationnel, la mise en place, dans les secteurs concernés par les rixes, de boucles d'alerte sur messagerie instantanée permet de déjouer chaque année plusieurs dizaines de rixes grâce à la prise en compte des signaux faibles couplée à la rapidité de la circulation de l'information.

En parallèle, les dispositifs de vidéoprotection aux abords des établissements scolaires les plus sensibles ont été renforcés en partenariat avec l'Education Nationale, le Conseil Départemental et la Région Île-de-France. La présence sur le terrain des professionnels, forces de sécurité intérieure et équipes de prévention, a été amplifiée.



- ▶ Sur le **plan partenarial**, les services de l'État suivent le phénomène et les individus impliqués en lien avec les collectivités dans le cadre des groupes de partenariat opérationnels communaux ou intercommunaux (GPO ou GPOI).

Ces groupes réunissent l'ensemble des partenaires concernés et favorisent la coordination de l'action des forces de l'ordre, des communes, des chefs d'établissement scolaires, des transporteurs, des bailleurs. Ils viennent compléter là où ils existent le travail des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance communaux ou intercommunaux (CLSPD ou CISPD).

Le Parquet, au travers des cellules locales de suivi individualisé (CLSI), vient lui aussi apporter des réponses concrètes au phénomène.

- ▶ Sur le **plan de la prévention**, les services de l'État ont accompagné les communes et intercommunalités concernées dès l'été 2021 pour l'élaboration de leurs plans d'actions.

Ils participent au financement des initiatives locales grâce au **fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)** et aux crédits de la politique de la ville. Des actions de

prévention pour lutter contre les rixes ont été financées par le FIPD à hauteur de **53 000 € en 2021** et à hauteur de **72 000 euros en 2022**.

Pour l'année 2023, le financement par le FIPD a été porté à hauteur de **228 900 euros**. Parallèlement, les actions portées par la politique de la ville, comme « les quartiers d'été » favorisent le développement de relations apaisées entre jeunes à travers l'organisation de rencontres interquartiers. L'un des objectifs phares de la prévention est de favoriser les actions mêlant les jeunes de 9 – 13 ans issus de quartiers rivaux, afin de déconstruire les identités de quartiers.

## ZOOM SUR... L'ACTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Relations FSI et EPLE

Sur les territoires dits « sensibles », les chefs d'établissement font régulièrement appel aux Forces de Sécurité Intérieures (FSI) afin de sécuriser les abords des EPLE.

Le Centre Académique d'Aide aux Ecoles et aux Etablissements (CAAEE) est également mobilisé régulièrement par les chefs d'établissement afin de contribuer, aux côtés des équipes éducatives, à la sécurisation des personnes et des biens. Le responsable du site Essonne est en lien constant avec les FSI lorsque le CAAEE est mobilisé. Le CAAEE est aussi amené à accompagner les établissements scolaires devant faire face aux conséquences des problématiques de territoires.

Afin d'anticiper tout projet de rixe sur le territoire et de les déjouer, **treize boucles d'information rapides entre les institutions et les acteurs concernés** ont été mises en place sur l'ensemble des secteurs impactés par les problématiques de territoires afin de d'échanger des informations et de partager tous les signaux faibles en temps réels. Le plus souvent, l'application cryptée Tchap est utilisée.

Cet outil s'avère un moyen efficace pour alerter, anticiper et prévenir.

Côté Éducation nationale, les acteurs inscrits dans ces boucles sont les chefs d'établissement, leurs adjoints et parfois les CPE ainsi que le CAAEE et le Conseiller Technique Établissements et Vie Scolaire.

L'utilisation de ces boucles d'information est devenue un véritable geste réflexe professionnel pour tous les acteurs impliqués, en complément de l'appel 17.

## Plan de formation des personnels inter-catégoriel des établissements

Une formation aux problématiques de territoires et phénomènes de rixe a été réalisée en 2021-2022 auprès de plus de 200 personnels Éducation nationale des collèges et des lycées des secteurs identifiés :



Les objectifs de cette formation sont les suivants :

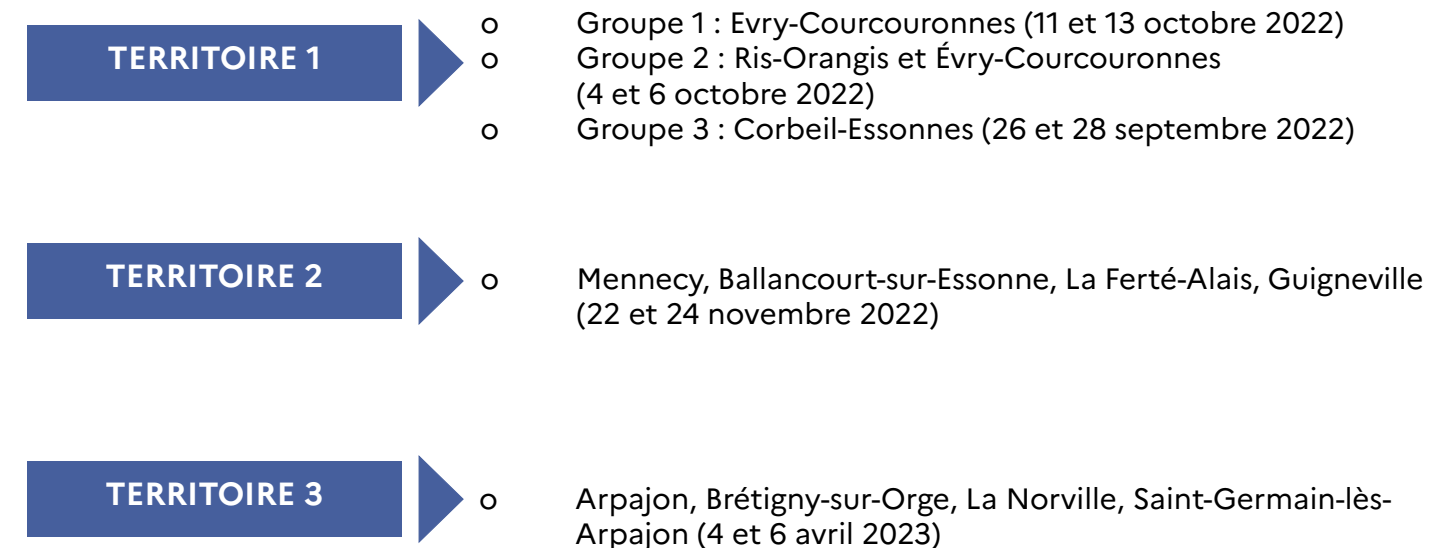
- ▶ développer les connaissances des personnels des établissements scolaires sur le phénomène des rixes et leur inscription sur le territoire de leur commune
- ▶ développer la culture du partenariat interministériel
- ▶ développer une culture professionnelle de la prévention et de la sécurité
- ▶ développer la culture de la communication

Il faut donc former et acculturer les personnels à ces phénomènes afin qu'ils puissent y apporter collectivement une réponse pédagogique et éducative dans la classe et en dehors de la classe.

Cette formation concerne l'ensemble des personnels des établissements, collèges et lycées : les personnels de direction, de vie scolaire (conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation, APS), enseignants, accompagnants des élèves en situation de handicap, personnels médico-sociaux (assistants social, infirmières, psychologues éducation nationale) ainsi que les agents d'accueil (personnels du conseil départemental ou du conseil régional).

Les inspecteurs du premier degré sont aussi associés à ces temps de formation. Les services municipaux et les associations de prévention ont pu prendre part à ces formations. Chaque session a accueilli entre 35 et 50 personnes.

Durant l'année scolaire 2022-2023, ces formations se sont déployées sur d'autres territoires concernés par le phénomène de rixes. Pour des raisons d'organisation, les territoires ont été découpés en tenant compte des secteurs Police ou Gendarmerie et de la zone de recrutement des lycées :



La formation est organisée selon plusieurs temps associant les formateurs de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale et les formateurs de l'Education nationale.

**1** Le Service départemental du Renseignement territorial expose les principales caractéristiques des rixes (genèse, protagonistes, dynamique des affrontements, génération 2.0)

**2** La Police Nationale ou la Gendarmerie nationale recentre sa présentation sur l'expression locale du phénomène (cartographie, données chiffrées, actions de prévention, digitalisation des rixes, réponse institutionnelle)

**3** L'intervention des personnels de l'Education nationale prend des formes différentes selon les groupes : décryptage d'une vidéo, analyse de situations problème, témoignages...

**4** Le centre académique d'aide aux écoles et aux établissements (CAAEE) présente un guide « Adopter des gestes réflexes en situation de tension » qui est communiqué à l'ensemble des stagiaires à l'issue de ces temps de formation

**5** Les stagiaires sont amenés à poser des questions aux différents formateurs et à échanger entre eux

Au total, ces dix sessions de formation ont permis à près de quatre cents professionnels d'être sensibilisés et formés.

Les stagiaires se disent très satisfaits des contenus et des modalités de ces formations. Ces formations seront proposées de nouveau sur les prochaines années aux territoires couverts en 2021-2022.

De même, les établissements consacreront un temps de sensibilisation des équipes en établissement lors des journées de pré-rentrée des personnels.

### Plan de prévention des rixes sur les temps péri et extra scolaires

Le plan de prévention des rixes porté par les services de l'Education nationale s'inscrit dans le cadre de la stratégie préfectorale. Il se spécifie toutefois à travers :

- ▶ des territoires d'expérimentation qui, outre les projets éducatifs de territoires, élaborent une feuille de route intercommunale pour arrêter des actions éducatives, de formation ou d'accompagnement spécifiques communes à toutes les collectivités
- ▶ un catalogue d'actions élaborées par les associations sportives et d'éducation populaires de l'Essonne, mobilisables par les territoires
- ▶ un séminaire départemental, en février 2022 et des coordinations intercommunales pour mieux articuler les actions mises en œuvre
- ▶ des financements croisés de l'État (prévention de la délinquance, politique de la ville, jeunesse et sport)
- ▶ l'association des établissements scolaires, notamment pour permettre le départ conjoint de jeunes issus de quartiers en tension



Les actions mobilisées par les communes ont été les suivantes :

- ▶ 1132 départs d'enfants et de jeunes en « Colos Apprenantes » au titre du plan (sur 1750 du dispositif départemental) ;
- ▶ actions culturelles autour des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- ▶ plan de formations intercommunaux (méthode projets, médiation par les pairs, communication non violente, valeurs de la République...)
- ▶ actions sportives (quartiers en randonnée, valeurs de l'olympisme, création d'un réseau des animateurs de football).

En 2023, le travail s'est poursuivi avec la reconduction des actions précédentes mais aussi avec un travail mené autour du décrochage scolaire, de l'insertion des jeunes. La dynamique des jeux olympiques est aussi inscrite comme un axe de travail.

## LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES AUX PRINCIPES RÉPUBLICAINS

Conformément aux instructions ministérielles du 27 novembre 2019 et du 13 janvier 2020, le Préfet de l'Essonne et l'ensemble des services de l'État ont fait de la lutte contre le séparatisme et ses expressions dans l'espace public une priorité.

La stratégie territoriale visant à entraver les personnes et les structures qui affirment la primauté de leurs valeurs sur celles de la République est portée depuis 2020 par la cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR). Cette instance, présidée par le Préfet, réunit mensuellement l'autorité judiciaire, l'ensemble des services de l'État et les acteurs de terrain, sollicités en fonction des thématiques abordées.

Depuis 2019, 185 contrôles ont été réalisés ciblant des structures diverses, telles que des commerces, des écoles, ou des associations à vocation culturelle ou sportive. 19 d'entre elles ont fait l'objet d'une fermeture administrative.

La lutte contre le séparatisme s'accompagne également d'actions de sensibilisation à la prévention de la radicalisation à destination des personnels des services de l'État, des élus et fonctionnaires territoriaux, des représentants du monde sportif et associatif, des chefs d'entreprises, des bailleurs sociaux, des sociétés de sécurité privée, des établissements de santé. Depuis 2019, près de 1250 personnes ont été sensibilisées.

Parallèlement, depuis 2021, la mise en œuvre de la loi confortant le respect des principes de la République s'est traduite par un dialogue et un accompagnement renforcés avec les cultes. Des réunions d'information ont ainsi été organisées avec les représentants des cultes musulman, juif, protestant et bouddhiste.



2022

ÉGALITÉ

DES

TERRITOIRES

## LES MOBILITÉS

### « Développement des mobilités douces »

En matière de mobilités actives, la Direction départementale des territoires (DDT) propose un accompagnement des collectivités tout au long de l'élaboration des projets (conseils, appui sur le cahier des charges, constitution des dossiers de candidature, etc).

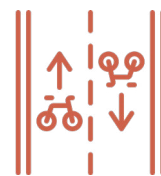
Lancé en 2019 pour une durée de 7 ans et doté d'une enveloppe nationale de 450 M€, le fonds « mobilités actives – aménagements cyclables » a déjà bénéficié à six projets d'aménagement cyclable essonniers pour une aide totale de **4,9 M€**, sur un total de **25,4 M€** pour les départements de grande couronne. Ils concernent notamment le Pont de la 1ère Armée française entre Draveil et Juvisy-sur-Orge et la passerelle de franchissement de la N118 à Saclay, qui a fait l'objet d'une visite officielle par le ministre chargé des transports le 22 septembre 2022.



**6** projets d'aménagement cyclable en Essonne pour  
une aide totale de **4,9 M€**

Dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le **réseau cyclable olympique (RCO)** permettra de rejoindre à vélo les sites franciliens dont le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, le golf national à Guyancourt et le château de Versailles.

Ce réseau traverse le nord du département de l'Essonne en empruntant la Véloscénie (itinéraire reliant Paris au Mont-Saint-Michel). La DDT travaille avec les gestionnaires de voirie (Conseil départemental, communes concernées) afin de renforcer la sécurisation de l'itinéraire en traitant les discontinuités existantes et les fragilités constatées pour certaines parties du parcours.



**870 KM** d'aménagements cyclables sécurisés en Essonne en 2022

Le nombre de kilomètres d'aménagements cyclables sécurisés en Essonne est passé de **679 en 2018 à 870 kilomètres** fin 2022 (source Géovélo).

Parallèlement, le partage de la cartographie des principales discontinuités a permis de réaliser un travail avec les gestionnaires de voiries concernés pour favoriser leur résorption lors de l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs cyclables ou plans vélo.

L'avancement du RER Vélo, auquel la DDT participe avec les comités de lignes, est également à souligner. Deux axes (V8 Sud Paris – Massy – Saclay – Plaisir et V7 sud Paris – Corbeil-Essonnes) sont inscrits en phase 1 avec une mise en service prévue à l'horizon 2025.

La dynamique « vélo » est poursuivie par le Gouvernement avec la création d'un comité interministériel vélo et marche 2023-2027 et l'annonce d'une enveloppe pour le **Fonds Mobilité Active de 1,25 Mds€ sur 5 ans, soit 250 M€** en moyenne par an.

L'Essonne s'est dotée en 2022 d'un réseau vélo copiloté entre l'Etat et le Conseil départemental visant à partager les bonnes pratiques et faciliter l'émergence et l'accompagnement des projets.

### « Solutions de mobilité durables en faveur des publics précaires »

L'État s'appuie sur l'association Essonne Mobilités pour rechercher et mettre au point des solutions de mobilité individualisées et durables en faveur des publics précaires résidant sur le territoire de l'Essonne.

Deux axes de développement viennent notamment d'être conventionnés avec la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). Le premier, avec un financement de **73 803€**, cible en priorité les jeunes du dispositif « Contrat engagement jeune - Jeunes en rupture » ou en cours d'orientation vers ce dispositif et les jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Le second, avec un financement de **101 664€**, vise à limiter l'impact carbone des mobilités solidaires.

## LA POLITIQUE DE LA VILLE

### « Solutions de mobilité durables en faveur des publics précaires »

Les contrats de ville 2015-2022 s'inscrivent dans une démarche intégrée traitant des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale.



**23** villes en politique de la ville

pour **39** quartiers concernés, où vivent **154 930** personnes

**11 contrats de ville** ont été signés avec l'ensemble des acteurs locaux (État, Intercommunalités, Collectivités Locales, acteurs privés ou publics et associations). Ils s'articulent autour des 3 piliers préconisés par l'ANCT :

- ▶ le **pilier « cohésion sociale »** qui intègre les actions autour de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de l'accès aux soins, à la culture et aux activités physiques et sportives
- ▶ le **pilier « développement économique et emploi »** qui décline les actions concourant notamment à la réduction des écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires
- ▶ le **pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »** qui concerne les actions concourant à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants

Un 4ème pilier permet de financer des actions de pilotage, ingénierie, ressources et évaluation.

En 2023, L'Essonne a bénéficié d'une enveloppe de **10 953 350 €** au titre des crédits de la politique de la ville, légèrement inférieure à 2022 du fait de la non reconduction du dispositif « Gilets Roses ».

La loi de finances pour 2022 a acté la prorogation, pour une année supplémentaire, des contrats de ville déjà en cours. Les prochains contrats de ville, signés à l'échelle des intercommunalités, débiteront en 2024 pour s'achever en 2030, avec un point d'étape à mi-parcours en 2027.

À ce titre, le principal objectif fixé au Préfet est de contribuer très largement à la refonte des contrats de ville pour 2024 à partir de l'expérience du terrain et en associant les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), pour leur permettre de construire leur contrat de ville.

## ZOOM SUR... 3 DISPOSITIFS STRUCTURANTS



### « La démarche Cités Éducatives »

Elle contribue à concentrer les moyens publics et à fédérer les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire dans les territoires qui en ont le plus besoin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Le département compte **6 territoires labellisés « cités éducatives »** : Évry-Courcouronnes, Grigny, Corbeil-Essonnes (Tarterêts), Épinay-sous-Sénart, Ris-Orangis ainsi que la cité intercommunale de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Fleury-Mérogis. Ces trois dernières cités ont été labellisées en 2022.

La mise en œuvre des Cités éducatives est financée à hauteur de **8 400 000 € sur 3 ans**. En 2022, les crédits dédiés à cette démarche, soient soit **2 725 000 €**, ont permis de financer **235 actions** axées autour de trois grands objectifs : conforter le rôle de l'école, promouvoir la cité éducative, ouvrir le champ des possibles.

À l'initiative de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances et du directeur académique, le « printemps des cités éducatives de l'Essonne » s'est tenu, le 10 mars 2023. Cette journée d'échanges des pratiques et d'interconnaissance des acteurs dédiée à la thématique de l'accompagnement des jeunes, a permis de favoriser la rencontre entre les différents acteurs et le partage d'expériences et d'informations.

## Les Quartiers d'été

?

L'objectif ? Un renforcement du lien social au sein des quartiers politique de la ville durant la période estivale, à travers le déploiement de dispositifs à l'attention des jeunes.

Une dotation de 754 574 € et un reliquat de 2 programmes de réussite éducative (PRE) de 21 096 € ont permis à l'État de financer 108 opérations à l'attention des 39 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du département.



En 2021, 32 000 personnes avaient participé à des activités lors des opérations «Quartiers d'été».

Entre juillet et septembre 2022 :

**1000** événements organisés

**57 000** habitants ont participé à au moins une journée, dont

**37 990** jeunes de moins de 25 ans

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République le 8 juin 2022, le dispositif Quartier d'été est reconduit en 2023 dans la mesure où il constitue un levier d'émancipation et de découverte en direction des jeunes.

## Les Cités de l'emploi

Elles ont vocation, sans se surajouter à l'ensemble des dispositifs existants, à proposer un nouveau cadre de coopération pour impulser un traitement global des difficultés d'insertion professionnelle des habitants des QPV. Il s'agit de faire travailler conjointement et collectivement l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi afin de proposer des parcours dits « sans couture », individualisés et adaptés aux bénéficiaires.

Sur le département de l'Essonne, il y a trois territoires labellisés et engagés dans une Cité de l'emploi (Val d'Yerres-Val de Seine, Grand Paris Sud-Seine Essonne Sénart et Grand Orly Seine Bièvre). Chaque Cité de l'emploi bénéficie d'une enveloppe dédiée de 100 000 €.

## FRANCE SERVICE

Le développement des espaces France Services (EFS) en Essonne s'est poursuivi en 2022. L'objectif a été porté à 26 structures par rapport à celui de 22 fixé initialement. Elles sont portées par leur commune, leur intercommunalité, le Conseil départemental, La Poste ou l'association nationale PIMM'S.

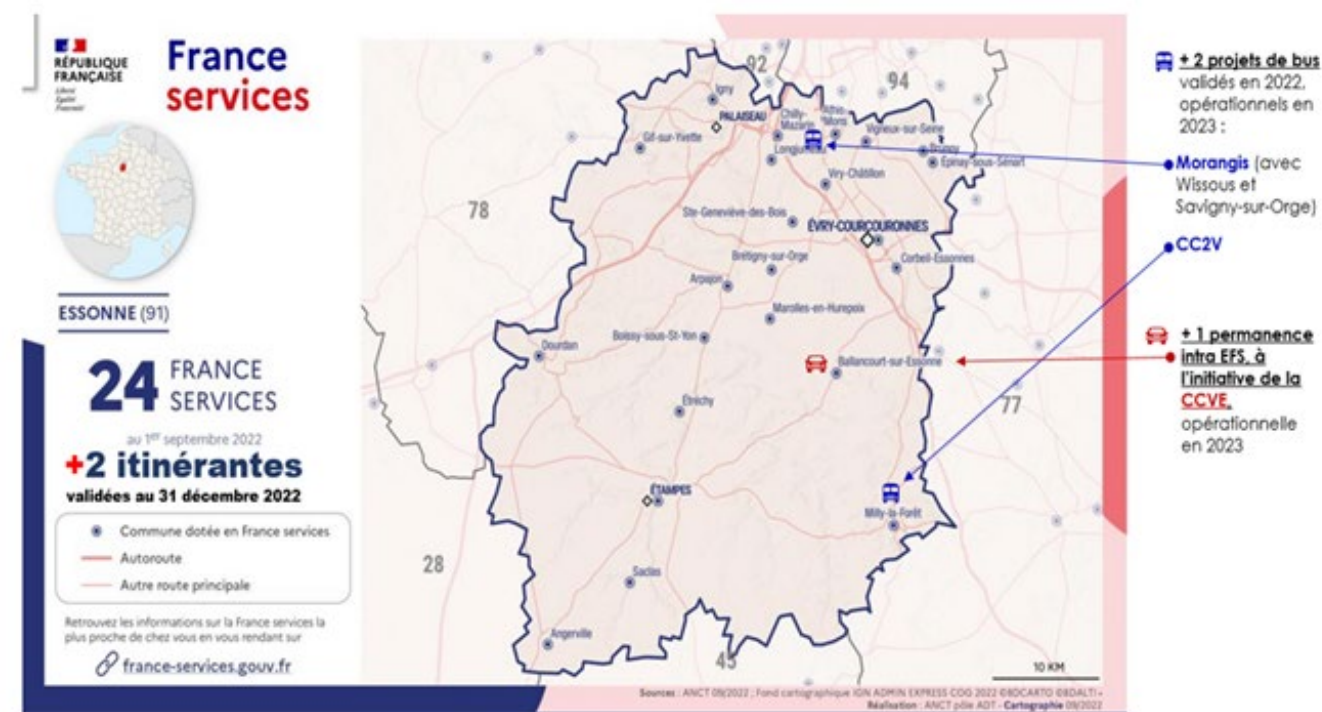
**24 structures** sont labellisées. Les deux derniers projets sont en cours de finalisation et devraient être à leur tour labellisés en 2023. Il s'agit de structures itinérantes dont la première est portée par la communauté de communes des 2 vallées et la seconde par la Ville de Morangis, pour elle-même ainsi que pour les deux autres communes de son canton : Savigny-sur-Orge et Wissous.



## ||L'activité France Services en Essonne

De la création des premières structures en janvier 2020 au 31 décembre 2022 inclus, les EFS ont réalisé **108 659 accompagnements**. Ce qui représente une moyenne départementale quotidienne de 99,5 accompagnements.

Par ailleurs, 250 ateliers thématiques se sont tenus sur l'ensemble du territoire essonnien, **7 353 rendez-vous partenaires** (Opérateurs nationaux) ont eu lieu et **8 297 demandes d'accès libres** sur un poste informatique ont été accordées.



## Points Conseils Budgets

Dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, les informations concernant les missions confiées aux points Conseils Budgets ont été réactualisées. En Essonne, les Points Conseils Budgets labellisés sont au nombre de sept, ce qui permet de couvrir l'ensemble du territoire. Les associations portant ce dispositif ont comme objectif d'accompagner et de proposer un soutien aux familles dans la gestion de leur budget et de préférence avant que les premières difficultés n'apparaissent.

Des permanences sont assurées dans les Maisons France Service et un site internet permet désormais de trouver l'adresse d'un PCB : <https://www.mesquestionsdargent.fr/>

Début 2023, des outils de communication concernant les activités des Points Conseils Budgets ont été mis à disposition des acteurs.

## AMÉNAGEMENT URBAIN

### Restaurer l'Attractivité d'Évry-Courcouronnes

Dès 2019, la ville d'Évry-Courcouronnes et l'agglomération GPS s'engagent dans une démarche globale de **redynamisation du centre urbain** avec une ambition : développer les espaces publics, ramener la dalle au sol, pour une ville plus lisible, visible et attrayante.

Le projet prévoit des restructurations urbaines profondes avec une priorisation d'intervention sur le secteur Agora-Terrasses-Mazières et la mise en valeur de l'axe majeur Cours Blaise Pascal :

- ▶ démolition de l'immeuble de La Poste / locaux à proximité et de passerelles
- ▶ aménagement du cours Blaise Pascal en plateau et aménagement piéton de son extrémité Nord
- ▶ création de nouveaux espaces publics – future place de la médiathèque avec une liaison avec la place des Terrasses et la restructuration de la médiathèque
- ▶ reconfiguration du rez-de-chaussée des immeubles riverains et des accès au parking
- ▶ réaménagement des espaces publics et du parvis du tribunal





L'année 2023 verra la réalisation des travaux de rénovation des Arènes, la requalification de la place de l'Agora, l'ouverture du Spot et la rénovation du cinéma.

Depuis 2018, GPS et la ville ont obtenu près de 12,4M€ (respectivement 7,4M€ et 5M€) pour mener plusieurs opérations sur le centre urbain et le secteur Bras de Fer. La commune bénéficie en outre de la dynamique impulsée par le PPA « Cœurs urbains rive gauche », co-signé avec l'Etat le 18 mai 2022.

Le projet de renouvellement urbain d'Évry-Courcouronnes s'inscrit également dans la dynamique du Plan de Relance et bénéficie à ce titre du Fonds Friches pour le secteur de projet Les Terrasses / Agora / Les Arènes, avec la démolition de la tour occupée par La Poste notamment et un vaste projet de requalification urbaine.

Le secteur d'aménagement « Les Terrasses » a été retenu pour une subvention de 200 000 € relative au financement des études. Compte tenu de l'ampleur du projet, un nouveau dossier a été déposé au titre du 2ème AAP fonds friches 2021, la ville a obtenu 4M€ pour son projet d'attractivité.

## Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Après une période d'élaboration puis de validation en comité d'engagement des 14 projets essonniers par les partenaires de l'ANRU (2019-2021), l'année 2022 marque la contractualisation de la plupart des projets et leur entrée en phase opérationnelle.

À la fin 2022, 9 conventions de quartier sont signées (Pyramides, Canal et Parc aux Lièvres à Évry-Courcouronnes, Tarterêts à Corbeil-Essonnes, Plateau de Guinette à Étampes, Rocade-Bel Air à Longjumeau, Grand-Vaux à Savigny-sur-Orge, Grigny 2 et Grande-Borne à Viry-Châtillon/Grigny) ainsi que 2 conventions-cadre (GPS et EPT12-GOSB).

**9** conventions signées à fin 2022

Sur les 4 projets de la CA VYVS restant à signer, des difficultés techniques ont été levées grâce à la mobilisation de la délégation territoriale de l'ANRU qui a accompagné la ville de Vigneux dans ses négociations avec l'aménageur GPA et la ville de Brunoy pour redéfinir le projet et le reste à charge du bloc local.

La convention sur ces projets devrait aboutir à l'été 2023 (contractualisation des deux PRIR + du PRIN d'Épinay en juillet, puis par avenant contractualisation du projet des Hautes Mardelles à la rentrée).

En 2022 et début 2023, quatre projets ont fait l'objet d'une clause de revoyure (Tarterêts et Grande Borne secteur Méridien – Ballance Ellipse) ou d'un nouvel examen (Grand Vaux et Hautes Mardelles) et ont bénéficié d'un abondement substantiel de l'enveloppe de financement (+ 21 M€ de subventions au total).

L'année 2022 marque également le passage au déploiement opérationnel de plusieurs projets de rénovation urbaine en Essonne avec **30 opérations engagées** pour un montant total de subventions de près de **36 M€** permettant ainsi de dépasser l'objectif programmé en début de l'année de **20,7 M€**. Les opérations d'équipement public et d'aménagement des espaces publics ont représenté la majorité des subventions engagées en 2022 avec 25 M€ répartis sur 6 opérations localisées sur les communes de Grigny, d'Évry-Courcouronnes et d'Epinay-sous-Sénart.

**14 projets ont été engagés** au titre de la reconstitution de l'offre pour un montant d'engagement de 4,4 M€. Ces opérations participent à l'identification de **460 logements locatifs sociaux** au titre de la reconstitution de l'offre démolie dont 77 au titre du projet Grigny 2.



## ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

### Subventions



Les services de l'Etat contribuent à l'avancée, à la concrétisation et à l'amélioration de la qualité des projets des collectivités, grâce aux différentes modalités de financement, courantes ou exceptionnelles, qu'ils portent ou qu'ils accompagnent.

**407 265 992 €** de dotation générale de fonctionnement en 2023

Globalement, la DGF est en légère augmentation (+ 0,77) en 2023 en Essonne. En 2022, la dotation était de **404 143 225 €**.

S'agissant des dotations d'investissement, le cumul dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), Dotation politique de la ville (DPV), FONDS VERT (gestion départementale) s'élève en **2023 à 38 511 518 €**. Ce montant ne comprend pas les crédits qui seront affectés aux projets essonniers au titre du Fonds vert pour les mesures de gestion régionale.

Au 15 mai 2023, ce sont **455 dossiers** réceptionnés pour l'ensemble de ces dotations. Pour mémoire en 2022, le cumul DETR, DSIL, DSID, DPV s'élevait à **24 551 461 €**.

Un total de **8 480 M€** a en outre été alloué aux communes essonniennes par l'État au titre de l'aménagement du territoire à travers les dispositifs spécifiques que sont les CPER (contrat de plan Etat-Région), DGD (dotation globale de décentralisation), fonds friches, ARCD (aide à la relance de la construction durable) dans le cadre du plan de relance, et FRLA (fonds de restructuration des locaux d'activité).

## Redressement de Grigny

Déclinaison territoriale de la stratégie pauvreté : la convention partenariale territorialisée de lutte contre la pauvreté à Grigny



Depuis le début de l'année 2021, une démarche de territorialisation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est engagée à Grigny et s'est concrétisée par une convention signée le 26 janvier 2023 entre les différents partenaires (Ville, Préfet, Commissaire de lutte contre la pauvreté, Conseil Départemental, ARS, CAF, CPAM, Grand Paris Sud et Éducation nationale).

**16 fiches actions** ont été rédigées entre juin 2022 et janvier 2023. Elles ont pour finalité d'inverser, à moyen terme, la tendance à la paupérisation importante sur cette ville. Des instances de gouvernance, coanimées par l'État, ont également été créées.

Outre ce rôle de copilotage, l'État non seulement mobilise ses outils de droit commun, mais apporte également un soutien particulier par :

- ▶ le cofinancement du poste de coordinateur de la démarche
- ▶ l'appui de l'ANCT (cabinet SCET), intervenue à 2 reprises pour aider à consolider et à étayer la mise en synergie des partenaires et à définir les grandes lignes de la feuille de route
- ▶ le financement à 50/50 pour 2 ans avec la ville de l'observatoire de la pauvreté
- ▶ le soutien au projet de « l'aller vers » via le subventionnement de Voisins Malins pour une action à destination des seniors
- ▶ l'engagement de l'éducation nationale avec l'élargissement pour 2022 des petits déjeuners gratuits aux écoles élémentaires de Grigny (sans oublier les dispositifs de « droit commun » comme le dédoublement des classes etc.)
- ▶ les contributions de l'ARS (deux appels à projets sont concernés : un plan de lutte contre la précarité menstruelle et une recherche action en matière d'habitat et santé)

## L'Opération de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national

L'Opération de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) de Grigny 2 a connu ces derniers mois des avancées majeures.

À la suite de la scission de la copropriété intervenue le 1er janvier 2022 en **33 copropriétés** indépendantes, le syndicat principal poursuit sa phase de liquidation, prévue pour durer jusqu'à la fin 2026.



Le protocole de liquidation est un modèle d'outil de coopération renforcée entre administrateur provisoire, partenaires publics et institution judiciaire. Il permet notamment le remboursement des copropriétaires créanciers.

**Au 1er juin 2023, 1100 copropriétaires ont été remboursés à hauteur de 1,1 M€.**

Les copropriétés bénéficient d'un accompagnement renforcé par les pouvoirs publics. Les travaux d'urgence financés à 100 % TTC par l'Anah ont été engagés en 2022. Au 28 juin, **7 chantiers sont terminés, 14 réceptionnés et 5 restent à réceptionner** d'ici fin 2023.

La scission a permis le lancement au printemps 2023 de l'élaboration de nouveaux plans de sauvegarde « sur mesure » pour chacune des 27 copropriétés de logements. Ils poursuivront l'important travail engagé de maîtrise des charges et de l'endettement massif des copropriétaires. Des travaux de patrimoine dans les copropriétés qui auront la capacité de les conduire bénéficieront d'un financement à 100 % HT par l'Anah et l'EPFIF (établissement public foncier d'Île-de-France).



En complément des actions d'accompagnement social mises en place, un dispositif faisant appel à des crédits de l'État au titre du Plan pauvreté et de la Ville a été conçu pour apporter un soutien spécifique aux propriétaires occupants qui vendent leurs logements à l'amiable.

L'EPFIF a continué, à un rythme soutenu qui s'accélère, les acquisitions de logements (**924 logements acquis au 1er juin 2023**). Les actions de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil se poursuivent dans le cadre d'un partenariat actif entre les services de l'État, le Parquet et la Ville.

Au terme des procédures démarrées en 2022, la zone d'aménagement concerté « Les quartiers de la gare » va être créée à l'été 2023 pour mettre en œuvre le projet de rénovation urbaine financé par l'ANRU, et la préparation de la phase de DUP qui permettra les expropriations dans les secteurs voués à la démolition ou à la transformation en logements sociaux est engagée.

## Les Contrats d'Engagements Budgétaires et Financiers (CEBF)

Depuis de nombreuses années, la commune de Grigny présente une situation financière préoccupante. Elle a été soumise à un plan pluriannuel de redressement de ses finances instauré par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en 2003 et sans cesse prorogé jusqu'en 2020.

C'est dans ce contexte de difficultés structurelles que la mission d'inspection mandatée par le Premier Ministre sur l'évaluation et l'orientation des politiques publiques de Grigny, en juillet 2016, en conclusion de son rapport a appelé à l'**élaboration d'un « pacte »** entre l'État et la ville de Grigny pour remédier durablement aux difficultés budgétaires et financières de la collectivité, et ainsi permettre la mise en œuvre de la feuille de route Grigny 2030.

Ce pacte conclu pour la période 2018-2023 a pour objectif de définir les mesures indispensables pour un retour à l'équilibre budgétaire et financier de la commune. Il s'agit d'un contrat d'engagements budgétaires et financiers réciproques entre l'État et la collectivité. La collectivité s'engage sur des objectifs chiffrés d'amélioration de sa capacité d'autofinancement en contrepartie de mesures d'accompagnement spécifiques de l'État et de ses partenaires.

Le CEBF actuel a totalement répondu à l'objectif de **redressement des finances communales** et de retour à l'équilibre lui permettant ainsi d'engager de nouvelles politiques dans le cadre de partenariats multiples nouveaux : Guichet Unique Paris-Saclay (GUPS), ANAH, Cité éducative, NPNRU, etc. Cependant, la situation budgétaire reste particulièrement fragile comme en attestent les difficultés qui émergent en 2022 et qui font peser le risque d'une dégradation rapide dès 2023.

Il est envisagé la construction partagée d'un deuxième CEBF, avant un retour à une gestion sans contrat. Le principe et les perspectives de ce second contrat ont été évoqués avec le maire lors du dernier comité de suivi dédié au CEBF 2018-2023 du 12 décembre dernier.

Comme dans sa première phase, ce nouveau contrat serait naturellement basé sur des engagements communs (services de l'État – Ville) dont certains pour la collectivité seraient reconduits ou adaptés comme la modération des dépenses réelles de fonctionnement pour l'ensemble des budgets (principal + annexes), du niveau d'endettement, de la masse salariale et des effectifs ainsi que la poursuite de l'effort d'amélioration de la qualité de l'information comptable. Il est toutefois apparu utile d'élargir, au-delà des enjeux budgétaires et financiers, le champ des engagements pouvant être demandés à la ville. Dans cet objectif, une réunion avec l'ensemble des services de l'État (DDFiP, DDCS, DDT, DASEN...) s'est tenue le 31 janvier 2023 pour entamer une première réflexion sur les engagements qui pourraient être attendus de la ville outre ceux déjà mis en œuvre et précédemment exposés.

Les échanges avec la commune se sont poursuivis lors du COPIL de suivi du CEBF, dans le courant de l'été 2023.

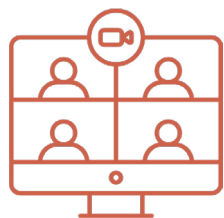
## Points mensuels avec les mairies

Les **visioconférences mensuelles** avec les élus du département ont été instaurées à compter de novembre 2021. Elles se tiennent en général chaque premier mardi du mois. Y sont invités tous les maires, les présidents d'EPCI FP, les députés et sénateurs et le président du Conseil Départemental. Y participent également l'Union des Maires de l'Essonne (UME) et l'Association des Maires Ruraux de l'Essonne (AMR).

L'ordre du jour de chacune des visioconférences est établi au vu des propositions effectuées par les deux associations d'élus précitées (qui sont systématiquement saisies en amont) et sur proposition des services de l'État au vu des sujets d'actualité les concernant. Les chefs de service concernés par les sujets à l'ordre du jour sont également présents en tant qu'intervenants.

L'objectif de ces visioconférences est de rappeler les règles et les attendus juridiques sur certains sujets, de renforcer le rôle de conseil de l'État au service des collectivités du département et au bénéfice d'une meilleure mise en oeuvre des politiques publiques. Elles visent ainsi au traitement de sujets d'actualité ou de sujets de préoccupations, de questions remontées par les élus. Elles permettent également de transmettre des messages et d'apporter des précisions sur les politiques publiques ou les réformes gouvernementales.

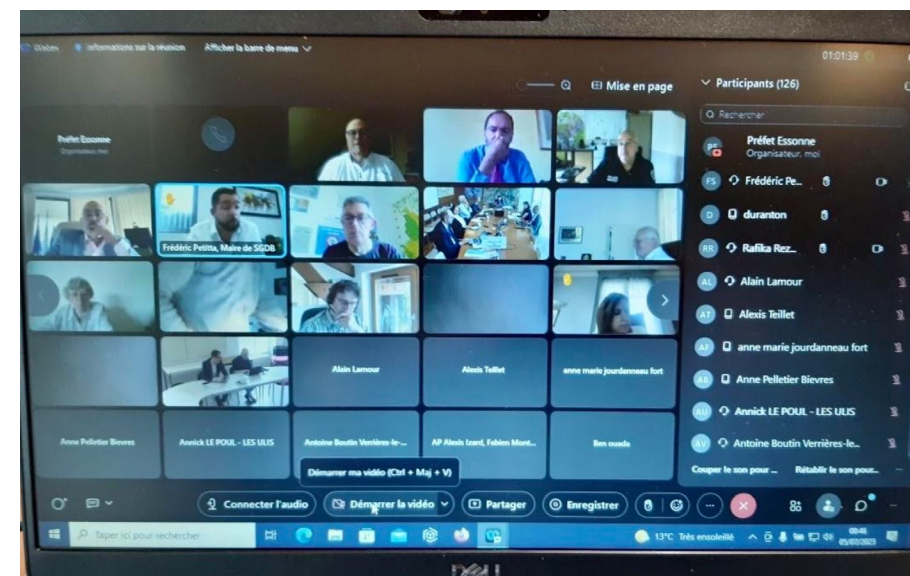
### Visioconférences 2022



**9** visioconférences tenues en 2022

Parmi les sujets emblématiques de l'année, ces visioconférences ont permis de faire des points réguliers sur l'organisation des élections présidentielles et législatives. Le sujet de la délivrance des titres d'identité et des difficultés rencontrées dans ce cadre a également été évoqué à plusieurs reprises. Des sujets plus conjoncturels et liés à l'actualité ont également pu être abordés, particulièrement celui de l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine. Les mesures d'accompagnement des élus dans l'exercice de leur mandat ont fait l'objet d'un point spécifique lors de la visioconférence du mois de mars.

### Visioconférences 2023



Depuis le début de l'année, une visioconférence a eu lieu chaque mois. Ont notamment été abordées à plusieurs reprises les mesures prises en LFI 2023 pour accompagner les collectivités vers une diminution de la facture énergétique. Un point « fonds vert » est inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion depuis le mois de janvier.

### Séminaire des DGS et secrétaires de mairie

Ces visioconférences sont complétées depuis maintenant deux ans par l'organisation à l'automne du **séminaire des DGS et secrétaires de mairie** (le dernier ayant eu lieu le 7 octobre 2022) qui permet des échanges plus techniques avec les équipes municipales.

## ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU PLATEAU DE SACLAY

Le développement du plateau de Saclay passe par la mise en œuvre d'infrastructures de transport en commun. La **ligne 18** du Grand Paris Express permettra de relier le plateau aux grands pôles économiques situés à Orly, Antony, Massy et Versailles. Connecté au réseau de transport de l'unité urbaine de Paris, ce métro automatique répondra aux besoins de déplacements des habitants, étudiants, chercheurs et salariés qui vivent, étudient ou travaillent à proximité.



Les services de l'État accompagnent la réalisation du projet par la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage de l'opération. La ligne 18 a été déclarée d'utilité publique depuis le 28 mars 2017. Une autorisation environnementale a été délivrée par arrêté inter-préfectoral du 20 décembre 2018. Depuis pour prendre en compte des évolutions du projet, il a été modifié par quatre arrêtés complémentaires, dont deux établis en 2022-2023.

La **mise en service de la ligne 18 est prévue en 2026** pour la desserte du plateau de Saclay depuis Massy, en 2027 depuis Orly, en 2030 depuis Versailles.

Dans l'Opération d'intérêt national (OIN) du Plateau de Saclay, pour la partie en Essonne, ont été instruites par la DDT et délivrées entre le 1er janvier 2022 et le 25 mai 2023 :



**178** autorisations d'urbanisme, dont  
**103** déclarations préalables  
**178** permis de construire

Parmi les projets « emblématiques », on peut notamment citer les gares de la ligne 18 (Massy-Opéra, Palaiseau, Orsay-Gif, et CEA-Saint Aubin) délivrées au printemps 2022, quelques équipements comme un hôtel de 125 chambres et un centre aquatique dans la ZAC du Moulon.

Actuellement en cours d'instruction, on note les premiers permis de construire pour **465 logements familiaux** de la ZAC du quartier de l'École Polytechnique à Palaiseau.

Aux abords du Plateau de Saclay, un travail important a été mené pour établir les bases d'un Projet partenarial d'aménagement (PPA).

Ce projet a pour objectifs de dynamiser le parc d'activités de Courtabœuf (en OIN), qui devra passer par la maîtrise du développement du parc et par l'optimisation foncière, en trouvant un équilibre entre renouvellement urbain, urbanisation nouvelle, gestion de la vacance, développement des services, densification des constructions, prise en compte des besoins nouveaux de mobilité, intégration dans l'environnement, notamment au titre de la gestion de l'eau, et amélioration du cadre de vie. Les élus locaux et l'État se sont accordés sur le principe de ce PPA en mai 2022, pour en finaliser la rédaction après concertation entre les partenaires fin 2022 et sa **signature en 2023**.



Dans ce secteur en pleine transformation, il faut citer l'autorisation d'un data-center de forte capacité aux Ulis ou l'aménagement d'un ensemble immobilier à destination de bureaux et d'artisanat à Villebon-sur-Yvette (environ 14 ha de terrain pour une surface constructible de 72 000 m<sup>2</sup>). En revanche, le réaménagement du Grand Dôme en centre commercial à vocation sportive et en artisanat n'a pas encore pu aboutir.

## SOUTIEN À LA RURALITÉ

### || Mise en oeuvre de l'Agenda rural en Essonne

La première déclinaison départementale de l'Agenda rural s'est faite en 2021 en lien avec les élus ruraux du territoire, afin de définir quelles actions concrètes pourraient répondre aux priorités de ce plan d'action interministériel.

Ce sont donc 4 priorités territoriales qui étaient établies pour le département :

- ▶ répondre aux besoins d'ingénierie territoriale des élus ruraux
- ▶ consolider les pôles de centralité (7 PVD regroupant 9 communes – 26 France Services dont 2 mobiles en cours de réalisation et 1 Fce Service supplémentaire pour 2023)
- ▶ développer les tiers lieux innovants
- ▶ valoriser le potentiel agricole du territoire (PAT intégré au CRTE Sud Essonne avec un travail sur labellisation du cresson comme exemple)

Un deuxième souffle est donné à ce programme interministériel, notamment sur l'ingénierie territoriale. Un groupe de travail « guichet unique ingénierie territoriale » a été relancé dans le cadre de l'Atelier des solutions porté par la DGALN.

### || Mise en oeuvre de l'Agenda rural en Essonne

La DGALN (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires), en liaison avec l'ANCT, la DDT et la sous-préfecture d'Étampes ont lancé ensemble ce chantier.



Le 24 mars, cette démarche a été présentée aux associations d'élus (AMRE et UME). Depuis le mois d'avril la DGALN est allée à la rencontre d'une dizaine de maires et présidents d'intercommunalité pour questionner leurs attentes sur les besoins en matière d'accompagnement de projet et d'accès à l'offre pléthorique d'ingénierie territoriale. Ces entretiens se sont prolongés avec les porteurs d'offres : Cerema, Banque des territoires, PNR, CAUE etc. Il ressort notamment de ces échanges le besoin pour les élus d'avoir une cellule qui leur soit dédiée et en capacité d'organiser le tour de table utile pour porter une action.

Nous sommes maintenant dans une phase de co-construction : trois ateliers avec les élus et les porteurs d'offres se sont déroulés courant juin et juillet avec pour objectifs de restituer les besoins des parties prenantes, d'explorer et développer les solutions concrètes, avant de développer les étapes de la mise en œuvre de la (ou des) solution(s) retenue(s).

Cette initiative a été impulsée en amont des annonces du gouvernement sur France ruralité sur la création d'un guichet unique au profit des communes hors ACV et PVD, avec un renforcement du rôle du sous-préfet d'arrondissement. Ce nouveau programme d'ingénierie pour les territoires ruraux « Village d'avenir » constitue la feuille de route du référent ruralité pour le second semestre.

### || Soutien aux exploitations agricoles

En 2022, les services de l'État ont poursuivi l'accompagnement des exploitations agricoles du département. **602 ont bénéficié des aides de la politique agricole commune** pour plus de **24,3 M€**.

- ▶ Aides découplées (paiements de base, paiements verts et redistributifs, jeunes agriculteurs) : 583 agriculteurs pour un montant de 17,78 M€
- ▶ Aides couplées (animales et végétales) : 350 agriculteurs pour un montant de 1,01 M€

- ▶ Assurance récolte : 285 agriculteurs pour un montant de 1,14 M€
- ▶ Agriculture biologique : 123 agriculteurs pour un montant total de 2,54 M€
- ▶ Mesures agro-environnementales et climatiques : 141 agriculteurs pour un montant de 553 k€
- ▶ Investissements dans les exploitations : 44 agriculteurs pour un montant de 1,32 M€

On peut noter, en 2022, **14 installations** bénéficiant de la dotation jeunes agriculteurs, nombre en très forte hausse par rapport aux années antérieures.

À l'été 2022, dans le cadre d'un partenariat entre les services de l'État, la Chambre d'agriculture et les collectivités territoriales, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour installer des agriculteurs dans un ancien site libéré par l'INRAe (Bressonvilliers) dans le cadre d'un futur pôle d'innovation en agriculture, ce qui devrait permettre des installations de jeunes agriculteurs dès 2023.

Sur le développement des énergies renouvelables, les initiatives pour développer des unités de méthanisation bénéficient du concours des services de l'État, au-delà des procédures d'instruction administratives. Le 4 février une réunion publique a été organisée à Angerville pour échanger sur le projet Méthagase et a permis de répondre aux interrogations légitimes des habitants.

Au-delà des exploitations, le soutien aux agriculteurs se concrétise également par des échanges réguliers pour accompagner leurs projets et mieux comprendre leurs difficultés et irritants du quotidien.

Pendant la période de télédéclaration 2022, les services ont **accompagné environ 140 agriculteurs** en les accueillant en présentiel à la DDT à Évry-Courcouronnes et à la sous-préfecture d'Étampes. Ils ont également assuré une permanence téléphonique avec un numéro dédié mis en place pour faciliter les contacts.

Trois réunions ont été organisées en soirée, le 2 février 2023 à Vert-le-Grand, le 16 février à Brières-les-Scellés et le 4 avril à Gometz-le-Châtel, pour préparer la mise en œuvre de la nouvelle Politique Agricole Commune 2023-2027 et en présenter les nouveautés.

En outre, des rencontres avec l'Office français de la biodiversité et la Gendarmerie nationale ont permis de construire un dialogue constructif pour mieux comprendre les contraintes respectives et répondre aux difficultés exprimées (occupations illégales de terrains agricoles, régulation de la faune sauvage, nature des contrôles administratifs, protection des espèces et cours d'eau...). Ce travail pédagogique se poursuivra et bénéficiera de l'accompagnement de la Chambre d'agriculture.

De même, le travail engagé avec le SDIS depuis de nombreuses années se renforce en adaptant les contractualisations sur la **prévention des incendies** et le développement du volontariat.

### « Développement de l'IGP Cresson de Méréville »

Dans les vallées du département, **25 cressiculteurs** continuent la production du cresson de fontaine, dans des fosses immergées d'eau de source. 40 % de la production nationale de cresson provient des exploitations essonniennes.

En 2017, le cresson de Méréville est entré à l'inventaire national du patrimoine immatériel du Ministère de la Culture. Cette reconnaissance est venue compléter le label site remarquable du goût obtenu par la commune de Méréville. Depuis 2018, à l'initiative de la Sous-préfète d'Étampes, un groupe de travail réunissant notamment les cressiculteurs, l'INAO, le Parc naturel régional du Gâtinais, la chambre la Chambre d'agriculture d'Île-de-France, le conseil départemental et les acteurs locaux a mené des réflexions pour mener à terme le projet de labellisation IGP du cresson des fontaines. La Communauté d'agglomération de l'Étampois sud-Essonnes (CAESE) se charge d'assurer le pilotage des suites de la démarche de labellisation



Le choix de la marque "cresson de Méréville" a été validé par l'association des cressiculteurs de l'Essonne à la fin de l'année 2021.

Cette marque constitue une première étape dans l'obtention d'une Indication Géographique Protégée (IGP), couvrant principalement le Département de l'Essonne mais également une petite zone de la Seine-et-Marne et du Loiret (avec la commune d'Autruy-sur-Juine) et qui valorisera, à terme, toute la filière agricole à l'échelle européenne.

Le dossier de reconnaissance du cresson de Méréville pourra être déposé auprès de l'INAO, puis de l'Union européenne, à partir de 2024, quand la marque « cresson de Méréville » aura acquis de la notoriété auprès du grand public et des professionnels.

La démarche bénéficie d'un large soutien de la préfecture de l'Essonne au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (**FNADT - 75 000 €**). Parallèlement à cette démarche, les cressiculteurs qui portent le projet seront accompagnés techniquement et administrativement par la CAESE.

Le 25 octobre 2022, la Commission européenne a reconnu le cresson de fontaine comme spécialité traditionnelle garantie. Cette appellation reconnaît des qualités spécifiques liées à une composition, à des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition.

## — SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE ET INDUSTRIELLE —

### «Le parc industriel essonnien

Le département compte plus de **4000 installations classées** pour la protection de l'environnement (ICPE). **Les installations les plus importantes sont au nombre de 320.**

Parmi ces dernières, on relève :

- ▶ **15** établissements Seveso (11 établissements seuil haut, 4 seuil bas). Tous les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de ces établissements sont terminés.
- ▶ **3** incinérateurs de déchets ménagers (Massy, Villejust, Vert-le-Grand). La chaleur produite par la combustion des déchets est récupérée et alimente trois réseaux de chaleur permettant de chauffer des bâtiments à coût maîtrisé et de limiter les importations d'énergie fossile.
- ▶ **3** méthaniseurs industriels, 2 en service et un en cours de construction, et 4 méthaniseurs agricoles, dont un en extension. La production de biogaz de ces méthaniseurs alimente le réseau de distribution de gaz naturel et permet de limiter les importations de gaz fossile.
- ▶ **1** stockage de déchets non dangereux (produisant également du gaz valorisé) et 3 installations de stockage de déchets inertes

- ▶ **11** carrières dont certaines en fin d'exploitation
- ▶ **5** parcs d'éoliennes, dont un en extension, pour un total actuel de 18 machines
- ▶ une dizaine de dossiers de data-centers

Sous l'angle de l'énergie, l'Essonne comprend 17 réseaux de chaleur, 5 parcs éoliens, 4 concessions d'hydrocarbures, un site de production d'électricité photovoltaïque de 23 ha à Marcoussis, un autre en projet de 32 ha sur le site de l'ex-base aérienne 217 de Brétigny, 8 dépôts d'hydrocarbures, un dépôt de GPL, de nombreuses canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures, plusieurs sites de production géothermique.

Les réseaux de chaleur géothermiques font l'objet d'un soutien important de l'État et de la Région et sont en cours de développement, à l'instar de celui d'Évry-Courcouronnes dont le doublet géothermique a été mis en service en décembre 2022.

Celui-ci va produire de la chaleur pour l'équivalent de **9000 logements**. Il est par ailleurs alimenté par la chaleur fatale produite par l'incinérateur de la Semardel de Vert-le-Grand. Avec la Semardel et la géothermie, ce réseau de chaleur urbaine est désormais alimenté à 75 % par de l'énergie renouvelable et de récupération, alors qu'il était alimenté à 100 % par du gaz jusqu'en 2018, ce qui permet d'éviter le rejet de 43 000 tonnes de CO2 fossile par an, traduisant de manière exemplaire la réalité de la transition énergétique.

### «Contrôles sur site, avis et instructions

En 2022, l'ARS a formulé **154 avis** principalement pour des projets d'aménagement et documents d'urbanisme. Des réponses ont été apportées à un signalement de présence de matériaux dégradés contenant de l'amiante dans un logement. 2 plaintes concernant la qualité de l'air intérieur ont également été traitées.



**258** inspections réalisées en 2022 par la DRIEAT

En 2022, les inspecteurs de la DRIEAT ont procédé à **258 inspections** dont un tiers de manière inopinée, soit davantage que l'objectif annuel de 244 fixé compte tenu des directives ministérielles et des effectifs indisponibles. En complément, **14 contrôles** des rejets d'effluents de sites industriels ont été effectués par des laboratoires mandatés, de manière inopinée également.

Ces contrôles ont donné lieu dans 31 % des cas à des constats de non-conformités ayant conduit à proposer au Préfet des mises en demeure (**81 en 2022**). Pour 41 inspections, le maintien de non-conformités après la phase contradictoire a nécessité des mises en demeure débouchant ensuite dans environ 10 % des cas sur des sanctions administratives. Les chiffres sont relativement stables par rapport à 2021.

Les inspecteurs instruisent également les dossiers des nouveaux sites. **En 2022, 8 nouvelles autorisations** (ou enregistrements) ont été délivrées. Ces procédures font systématiquement l'objet d'une enquête publique ou d'une consultation publique suivant l'importance du projet. Les inspecteurs font également évoluer les prescriptions techniques des sites qui connaissent des modifications afin que les contrôles soient toujours effectués avec les prescriptions les plus adaptées.

Enfin les inspecteurs participent aux exercices de mise en œuvre des plans de secours qui seraient activés en cas de crise. 2 exercices importants ont été effectués en 2022 (Seveso et risque de délestage électrique).

03

COHÉSION  
SOCIALE

## LA JEUNESSE

L'Etat pilote et anime les **7 missions locales** (ML) du département. En charge de l'insertion socio-professionnelle des jeunes âgés entre 16 et 25 ans, elles ont bénéficié au titre de l'année 2022 d'une dotation de fonctionnement de **9,22 M €**.

Mission locale Sud Essonne à Étampes

Mission locale Nord-Essonne à Juvisy-sur-Orge

Mission locale Vita-Lis à Palaiseau

MDEF-GPS à Sénart

Mission locale du Val d'Orge à Sainte-Geneviève des bois

Mission locale du Val d'Yerres-Val de Seine à Montgeron

Mission locale des Trois-Vallées à Brétigny-sur-Orge

Les jeunes suivis au sein des ML bénéficient de dispositifs de droit commun tels que le **contrat engagement jeune** (CEJ) entré en vigueur le 1er mars 2022.

Le CEJ propose aux jeunes présentant un risque d'exclusion, durable, du marché du travail, un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum pendant une période de 6 à 18 mois. Le CEJ est mis en œuvre à la fois par les ML et Pôle emploi (PE). Au 31/12/2022, **5074 CEJ** avaient été signés en Essonne dont 3193 pour les ML et 1882 pour PE, soit **105,8%** de l'objectif départemental.

**5074** CEJ signés en Essonne au 31 décembre 2022

DONT **3193** par les missions locales  
**1882** par Pôle Emploi

Dans le cadre de l'appel à projets «Contrat engagement jeune - Jeunes en rupture», ouvert en mai 2022, les jeunes les plus en difficulté sont repérés, remobilisés et accompagnés de façon globale, vers une insertion socio-professionnelle durable en leur permettant d'accéder au CEJ. Cet appel à projets se divise en 3 volets, comportant six projets (dont 2 projets interdépartementaux) qui se déploient en Essonne, jusqu'en septembre 2024, pour une subvention globale de **1,46 M€**.

Logement

Accompagnement vers l'insertion  
socio-professionnelle

Mobilité

Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) âgés de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion et résidant dans des « quartiers politique de la ville » (QPV) sont suivis dans le cadre du Plan Régional pour l'Insertion de la Jeunesse (PRIJ). Neuf groupes opérationnels (GO) du PRIJ, composés de l'ensemble des acteurs locaux de la jeunesse (ML, CIO, PJJ, services jeunesse des villes etc.), se réunissent en Essonne : Athis-Mons, Corbeil-Essonne, Evry-Courcouronnes/Ris-Orangis, Grigny (intégré à la cité éducative), Les Ulis, Longjumeau, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon et Val d'Yerres-Val de Seine (intégré à la cité de l'emploi).

Des référents de parcours repèrent et accompagnent ces jeunes. Ils sont en lien sur le terrain avec le délégué du Préfet, en charge de l'animation des GO PRIJ. Depuis le démarrage du PRIJ en 2018, 1 876 jeunes ont été accompagnés, dont 780 jeunes sont sortis en emploi ou en formation.



## ZOOM SUR... L'ÉDUCATION NATIONALE



### || Priorité 1er degré

L'éducation nationale poursuit son objectif d'amélioration des conditions d'enseignement dans le premier degré, afin de donner aux élèves les meilleurs acquis en matière de savoirs et de compétences fondamentaux nécessaires à la réussite scolaire ultérieure.

La dotation en moyens d'enseignement pour la rentrée 2023 est de **75 postes supplémentaires**.

#### Priorité au plafonnement à 24 élèves

Ce sont au total **338 écoles** qui présenteront un dispositif de Grande Section (maternelle) à 24 élèves à la rentrée 2023 soit 90,62% des écoles du département (88,89% à la RS 2022). A noter que 300 écoles présenteront un E/C (nombre d'élèves par classe) inférieur ou égal à 26, soit 80,43% des écoles hors éducation prioritaire. Parmi ces 300 écoles, 238 écoles présentent un E/C inférieur ou égal à 25.

#### Plafonnement à 24 élèves en CP et CE1 hors éducation prioritaire

Nous comptons désormais **295 écoles** avec dispositif CP ou CE1 à 24 ce qui représente 82,40% des écoles hors éducation prioritaire. Le dispositif est déployé de manière généralisée là où les locaux le permettent. Sans déséquilibrer les autres niveaux, la mise en place des dispositifs CP ou CE1 a entraîné des créations.

#### Priorité du dédoublement des GS en éducation prioritaire à la rentrée 2024

Le dédoublement en REP+ a été fait en intégralité au sein des 27 écoles en rentrée 21. Le département aura eu 81 classes de GS dédoublés en REP+ pour la rentrée 2023. La finalisation du dédoublement des GS en REP ne peut à ce stade être fait. Les GS dans le réseau éducation prioritaire sont à 24. Ce sera la priorité de dédoubler ces classes pour la rentrée 2024.

### || Mixité sociale et scolaire

Les services de l'éducation nationale sont fortement mobilisés pour améliorer la mixité sociale et scolaire des établissements.

Plusieurs démarches sont engagées pour atteindre ce résultat :

Intégration de la dimension mixité aux projets de re sectorisation conduits par le Conseil départemental avec la DSDEN comme sur la commune de la Norville

Afin d'enrichir l'offre de formation et de faciliter l'accès à des parcours d'excellence à des élèves vivant en quartier politique de la Ville, une section internationale en portugais a été créée dans un collège situé en réseau d'éducation prioritaire à Corbeil-Essonnes où se trouve une forte communauté portugaise

La prise en compte de la mixité sociale dans le cadre de l'ouverture et de la montée en charge du LIPPS qui est depuis 2021, le lycée de secteur pour les élèves du collège Blaise Pascal à Massy classé en éducation prioritaire

La création d'un Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures « sciences des données, santé et société » qui ouvrira en septembre 2023 au Lycée International Palaiseau Paris Saclay

Il accueillera 50 étudiants en première année. Ce projet témoigne d'un partenariat exceptionnel avec des établissements universitaires prestigieux en proximité directe du lycée : l'université Paris Saclay, l'Institut polytechnique et HEC.

Les enseignements proposent une formation de haut niveau sur les sciences des données et en intelligence artificielle, dispensés pour partie en langue vivante anglaise.

L'ambition est une féminisation et un large accès aux boursiers (objectifs de 40%). Malgré une publication tardive de la maquette de formation sur la plate-forme Par-cours Sup, **500 jeunes** ont candidaté, ce qui atteste de l'intérêt porté à ce nouveau parcours.

### || Les projets éducatifs de territoires (PEDT)



Le projet éducatif de territoire est un dispositif partenarial entre l'État, les communes et la CAF afin d'améliorer la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et la continuité éducative avec les services de l'Éducation nationale. Il s'inscrit ainsi comme une stratégie communale d'accompagnement des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

Le 1er septembre 2021, **15 PEDT étaient valides**, dont 5 grâce à un avenant de prolongation et 15 communes ne bénéficiaient plus du cadre du PEDT faute de renouvellement.

Aussi, un plan départemental a été élaboré par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- ▶ groupe d'appui départemental élargi aux associations et repensé dans ses missions
- ▶ accompagnement des communes volontaires dans l'élaboration de leur PEDT par l'État (12h00 par PEDT)
- ▶ campagne d'information : courriers aux maires et présidents des EPCI essonniers, réunions distancielles et présentes, axe de contrôle des accueils collectifs et informations sur le terrain lors des visites...
- ▶ conception et diffusion d'outils d'aide à l'élaboration

Au 1er septembre 2022, 23 PEDT étaient contractualisés, 8 autres étaient en cours de signature, 12 communes avaient déposé un PEDT à l'instruction et 20 collectivités étaient en cours de rédaction.

**23** PEDT contractualisés au 1er septembre 2022

En 2022-2023, le dispositif d'accompagnement a été reconduit.

Il vise à achever l'accompagnement des collectivités engagées dans la démarche, entamer l'accompagnement avec de nouvelles collectivités volontaires (dont 3 communautés de communes rurales), assurer un suivi permettant d'accompagner les communes signataires d'un PEDT dans leur processus d'évaluation et de remédiation, gages de qualité.

**A ce jour, 42 communes** sont signataires d'un PEDT, 3 PEDT sont en parcours de signature, 5 PEDT sont à l'instruction et 18 communes et 4 EPCI sont en cours d'élaboration de leur PEDT.





## Le service national universel en Essonne

Le service national universel (SNU) est un dispositif majeur visant à favoriser la cohésion nationale et l'engagement de la jeunesse. Il comprend deux phases : un séjour de cohésion réalisé dans un autre département suivi de la réalisation d'une mission d'intérêt général.

Dans le cadre de la montée en charge du Service national universel (SNU), trois séjours de cohésion (phase 1 du SNU) sont prévus chaque année en Essonne.

En 2023, 756 volontaires essonniers se sont inscrits pour participer à un séjour SNU, souvent en Occitanie ou dans le Grand Est.

Parallèlement, le département est fortement mobilisé pour accueillir les volontaires issus de ces séjours sur notre territoire.

Avec 842 places d'accueil, la capacité essonnienne est la plus importante de la région (20%).

- ▶ EN FÉVRIER : sur un objectif de 143 places mises à disposition des jeunes essonniers, seuls 97 dossiers ont été accueillis
- ▶ EN JUIN : 302 dossiers ont été validés sur liste principale
- ▶ EN JUILLET : 357 dossiers ont été validés sur liste principale



En 2023, trois sites ont été retenus pour recevoir des centres de séjour de cohésion :

- ▶ la Communauté du chemin neuf à Tigery d'une capacité de 150 places
- ▶ la commune de Dourdan avec le camping municipal équipé en lodges d'une capacité de 154 places et destiné à devenir un centre permanent d'accueil
- ▶ l'abbaye Notre-Dame de l'Ouÿe au Granges-le-Roi (commune de Dourdan) recevant 154 volontaires

Pour les trois sessions, le centre de Tigery est en gestion directe du SDJES 91 et la gestion complète des deux centres dourdannais est déléguée à l'opérateur PEP Découvertes.

## LA SANTÉ

### || Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

L'ARS organise, en application du code de la santé publique, le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Il comprend notamment la réalisation des programmes d'échantillonnages et d'analyses d'eau, la gestion des non-conformités, les inspections des installations de traitement et de distribution d'eau et l'information du grand public concernant la qualité de l'eau.



**3181** bulletins d'analyses validés par l'ARS en 2022

134 prélèvements ont présenté des dépassements des limites ou des références de qualité, soit 511 alertes en distribution (contre 284 l'année passée), 128 alertes en station de traitement et 64 alertes en captage.

En 2022, **67 captages sont actifs** pour l'eau destinée à la consommation humaine dans le département de l'Essonne, dont 3 concernent l'industrie alimentaire. Il y a sept captages privés. Deux procédures de Déclaration d'utilité publique sont en cours.

### || Les eaux de baignades

Il a été organisé **1042 prélèvements** aux fins d'analyse dans les piscines, y compris les établissements de soins dotés de bassins pour la balnéothérapie.

## LE LOGEMENT ET LE PEUPELEMENT

### || La lutte contre l'habitat indigne

Le fait d'habiter dans un logement dégradé conduit à un processus de stigmatisation, de dégradation sociale, de perte d'estime de soi. Les effets de la mauvaise qualité du logement et de sa suroccupation sur la santé mentale, l'anxiété, la dépression, l'agressivité ont été scientifiquement démontrés. Le mal logement a aussi un impact majeur sur la santé physique en favorisant la propagation des maladies infectieuses. La présence de moisissures constitue un risque pour la santé, notamment d'irritation et de symptômes respiratoires, particulièrement pour les personnes à risque.

Pour contribuer à ce que les Franciliens, y compris les plus pauvres, ne soient pas logés dans des habitats insalubres et/ou inadaptés, l'agence régionale de santé a conforté la stratégie de lutte contre l'habitat indigne, qui est aussi un dispositif d'« aller-vers » les populations en leur rendant visite afin d'améliorer leurs conditions d'habitat dans une démarche de prise en compte de la santé globale. Ce dispositif s'intègre à une politique beaucoup plus globale mise en oeuvre par l'ARS pour lutter contre le mal-logement. En outre, la promotion de la santé liée à l'habitat impose de dépasser la seule intervention sur le logement insalubre.



L'Essonne se distingue par une problématique d'habitat prégnante. Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) correspond au nombre de résidences principales privées occupées par des habitants dont le revenu est connu. Les études en détaillent l'ampleur avec un nombre estimé en 2017 à 3660 logements concentrés dans le nord du département dont Corbeil-Essonnes et Évry-Courcouronnes, soit un taux de 0,9 % de logements du parc privé potentiellement indigne, à comparer à une valeur régionale de 4.7 %.

Aux problématiques d'insalubrité structurelles à l'Essonne s'adjoint le développement conjoncturel des « marchands de sommeil », illustré particulièrement par le phénomène de la division de logement en « unités de vie » ou la mise à disposition aux fins d'habitation de sous-sols ou autres locaux. L'exposition à l'habitat insalubre est largement associée à des pathologies aiguës et chroniques, psychiques ou somatiques.

L'ARS a reçu **383 signalements** (pour insalubrité, infraction au règlement sanitaire départemental, problème de décence) en 2022, contre 375 en 2021, soit une hausse de 2,13 % (à noter qu'il y a déjà eu une hausse de 1,7 % en 2021).

Le traitement de ces signalements a conduit à instruire par l'ARS 65 procédures prévues aux articles L.1331-22 à 26 et L.1311-4 du Code de la santé publique en 2022, contre 60 en 2021, soit une augmentation de 8,33 %.



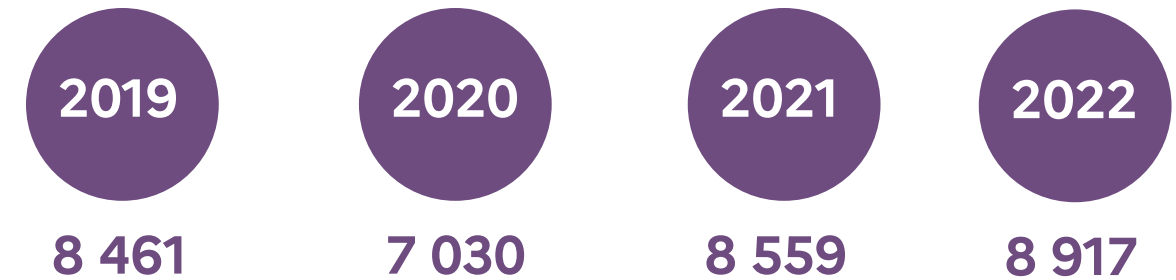
**+ 2,13%**

signalements (pour insalubrité, infraction au règlement sanitaire départemental, problème de décence entre 2021 et 2022)

## || L'accès au logement

### Le relogement des demandeurs prioritaires

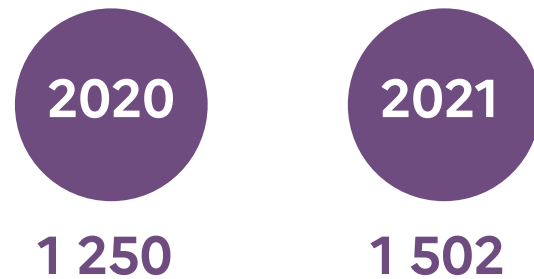
En 2022, il a été constaté une augmentation des attributions de logements sociaux en Essonne et un dépassement du niveau d'avant crise sanitaire :



Le nombre d'attributions à des demandeurs de logement reconnus prioritaires pour un relogement (y compris les DALO) s'est établi à 2 779 en 2022, soit une augmentation de près de 4% par rapport à 2021.



Le contingent préfectoral, en charge du relogement des « mal-logés » prioritaires a assuré 64% des relogements de ces demandeurs avec 1 787 attributions.



La part des attributions consacrées aux demandeurs prioritaires s'établit à 31,4%. Ainsi, alors que 15% des demandeurs de logements sociaux ont obtenu un logement social, ce taux atteint 49% pour les demandeurs de logements sociaux « prioritaires ».

#### Le plan « logement d'abord »

Le plan Logement d'abord a pour ambition de diminuer le nombre de personnes à la rue d'ici 2022. Il s'agit de passer d'une réponse s'appuyant surtout sur des places d'urgence, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Ce plan est identifié sur le baromètre des résultats de l'action publique. Chaque département s'est vu assigner un objectif de relogement des ménages hébergés dans l'hébergement généraliste, se déclarant « sans-abri ou en habitat de fortune », et de réfugiés. **L'Essonne a respectivement atteint ses objectifs** à hauteur de 65,1%, 85% et 180% grâce à la coordination entre le SIAO et les services de l'État.

Mise en œuvre de la réforme des attributions de logements sociaux au travers des conférences intercommunales du logement (CIL).

Instances co-présidées par le président de l'EPCI et le Préfet, les CIL doivent permettre de :

- ▶ placer les intercommunalités en chef de file de la politique locale d'attribution des logements sociaux
- ▶ définir, de manière concertée avec les communes et les partenaires, les orientations de la politique intercommunale des attributions
- ▶ constituer, au travers du plan partagé de gestion de la demande, le cadre et la gouvernance de la gestion de la demande de l'information et des attributions

La loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017 fixe aux CIL 3 objectifs dont deux en faveur de la mixité sociale et un en faveur de l'accès au logement.

#### || L'hébergement

##### Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion de l'Essonne, a connu une forte croissance de son nombre de places ces dernières années. Le dispositif d'hébergement généraliste s'articule autour d'une offre d'hébergement permettant de répondre aux besoins des différents usagers, pour un total de 7177 places sur le département, tous dispositifs confondus. Le dispositif d'hébergement à destination des publics demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale (dispositif national de l'asile) est, quant à lui, constitué de 2 903 places.

Le département de l'Essonne dispose de plusieurs dispositifs de veille sociale (3 accueils de jour, maraudes professionnelles et bénévoles, services de domiciliation, dispositifs d'aide alimentaire). Ils sont en première ligne pour la prise en charge des plus vulnérables.

#### Le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) : un outil pour coordonner

Positionné comme clef de voûte du service public de la rue au logement (SPRULO), le SIAO constitue un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement. En 2022, le SIAO a reçu **3 705 demandes** soit 25% de moins qu'en 2021 (4 945 demandes). Ces demandes concernaient 3 326 ménages distincts. Parmi ces demandes, 861 ménages ont intégré une place d'hébergement ou de logement temporaire (soient 2 056 personnes).

Le SIAO et l'ensemble des partenaires en Essonne sont mobilisés dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. En 2022, le dispositif essonnien compte **250 places** dédiées aux femmes victimes de violences gérées par des associations spécialisées.

#### La place du logement adapté en Essonne

Au 31 décembre 2022, l'offre en logements adaptés en Essonne représente 68 structures (résidences sociales, Foyers de Jeunes Travailleurs, Foyers de Travailleurs Migrants, pensions de familles, résidences accueil et Résidences Hôtelières à Vocation Sociale), réparties sur 32 communes, pour un parc de **7 121 logements représentant 8 364 places**.

Sur la période 2023-2026, il est prévu l'ouverture de **574 places** relevant de différentes structures, et de **263 logements** en Résidence Hôtelière à Vocation Sociale.

En termes d'offre en logements accompagnés, le SIAO de l'Essonne identifie le besoin de développer :

- ▶ l'offre de logements en résidences sociales généralistes pour des familles de 2 à 4 personnes dans la mesure où l'offre existante est principalement destinée à des personnes isolées

- ▶ les pensions de famille et résidences accueil sur des zones géographiques non encore pourvues par ces dispositifs

#### La prise en charge des personnes déplacées d'Ukraine

La guerre en Ukraine, qui a débuté en mars 2022, a nécessité une réponse rapide des services de l'Etat sur l'accueil et l'hébergement des personnes déplacées d'Ukraine.

En Essonne un hub a été créé à la Préfecture afin de regrouper les différents services intervenants dans l'accueil et la prise en charge de ces personnes : l'OFII au titre de l'allocation pour les demandeurs d'asile, la direction de l'immigration pour la délivrance de l'autorisation provisoire de séjour et l'association Coallia pour les demandes d'hébergement d'urgence.



L'association Coallia a créé le Dispositif d'Accueil, d'Orientation et d'accompagnement des personnes en provenance d'Ukraine (DAOU).

Il a permis l'orientation des ménages vers :

- ▶ 314 places en hébergement collectifs
- ▶ 7 logements en Intermédiation Locative (IML)

## La prévention des expulsions en Essonne

En 2022 la mise en œuvre du plan départemental d'actions de prévention des expulsions locatives de l'Essonne s'est poursuivie.

La CCAPEX opérationnelle de l'Essonne, chargée d'examiner des situations individuelles signalées et d'émettre des recommandations, s'est réunie 35 fois pour examiner 239 situations soit une augmentation de 24% par rapport à l'année 2021.

Le déploiement de l'équipe mobile de prévention des expulsions s'est étendu à l'ensemble du département depuis le mois de novembre 2021. L'objectif est d'aller vers les ménages du parc privé qui ne sollicitent pas les services sociaux ou ne répondent pas aux sollicitations de droit commun. L'équipe intervient au stade de l'assignation afin de prendre en charge des situations qui ne soient pas encore trop dégradées. Au 31 mars 2023, sur les 734 situations prises en charge, 543 étaient clôturées et 191 en cours.

Le dispositif d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) a été mobilisé dans l'objectif de réduire le nombre de concours de la force publique (CFP) accumulés. Les cinq opérateurs AVDL du département ont pris en charge des ménages logés dans le parc public et privé.



**355** diagnostics sociaux ont pu être réalisés pour des ménages faisant l'objet d'un concours de la force publique accordé en 2022

La charte départementale de prévention des expulsions doit être renouvelée. Le projet de charte se veut opérationnel et a été construit autour de cinq objectifs autour des moments clés de la procédure d'expulsion :

- ▶ baisser le taux de transformation des commandements de payer en assignation
- ▶ augmenter le taux de présence à l'audience
- ▶ baisser le taux de transformation des assignations en commandement de quitter les lieux
- ▶ dresser un état des lieux des situations sans solution
- ▶ développer et renforcer l'information des partenaires

## La production de logement locatif sociaux (LLS)



**2 946** logements agréés sur le territoire essonnien en 2022  
soit **91 %** de l'objectif programmé (hors 310 PLS en ré-agrément)

Les produits les « plus sociaux » que sont le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sont prépondérants dans la production avec 1 972 agréments délivrés (soit 67 % de la production).

Le montant des subventions a connu une augmentation avec un engagement de 15,7 M€ (+6 % par rapport à l'année précédente). Cette augmentation résulte notamment du financement du projet de traitement du foyer de travailleur migrant des Ulis qui a mobilisé une partie importante de l'enveloppe (5 M€ de subventions), mais également des subventions accordées au titre du PLAII adapté, qui est en progression avec 3,9 M €.

Conformément aux orientations du Fonds national des aides à la pierre et à l'instar des années précédentes, l'Essonne reste fortement mobilisée dans la production de logements très sociaux à bas niveau de quittance et compte parmi les départements produisant le plus de logements spécifiques très sociaux (241 logements très sociaux en PLAII adaptés).

L'année 2022 signe une réelle avancée en termes de mixité sociale et d'équilibre de l'offre sur l'ensemble du territoire départemental avec plus de 68 % des logements agréés situés dans des communes présentant un déficit de logements sociaux au regard des obligations de l'article 55 de la loi SRU.

L'année a été riche en matière de développement d'opérations d'habitat spécifique : trois résidences universitaires pour 240 logements, sept projets de pensions de famille et résidences accueil, deux projets de résidence sociale pour la reconstitution de l'offre du FTM situé sur la commune Les Ulis. Le traitement de ce FTM est identifié comme prioritaire sur le département au regard de sa capacité et de sa vétusté et l'émergence du projet était freinée depuis de nombreuses années.

Cette année, des moyens financiers complémentaires ont été mobilisés avec la création d'une dotation nationale de 15 M€ pour financer les surcoûts des opérations issues de préemptions en communes carencées. En Essonne, 850 000 € ont été mobilisés pour financer cinq opérations (42 logements locatifs sociaux au total).



## La rénovation de l'habitat portée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah)



Les subventions accordées par l'Anah à des propriétaires occupants ou bailleurs et à des syndicats de copropriétaires ont de nouveau été importantes en 2022, portant le département de l'Essonne au premier niveau régional pour la 2ème année consécutive.

**32 M€** de subventions de l'Anah accordées à des propriétaires occupants ou bailleurs et à des syndicats de copropriétaires (24,7 M€ pour les travaux et 7,3 M€ pour l'ingénierie)

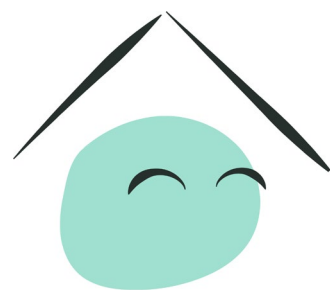
4 700 logements ont pu ainsi être rénovés dont 399 propriétaires occupants modestes au titre du programme « MaPrimeRénov' Sérénité » d'aide à la rénovation énergétique.

Ces subventions (10 M€) ont tout particulièrement contribué au redressement des copropriétés dégradées inscrites dans le plan « Initiative Copropriétés » retenant deux sites essonniers en priorités nationales : le quartier des Pyramides à Évry-Courcouronnes et la copropriété Grigny 2 ainsi que sept autres sites de priorité régionale.

En outre, depuis le 1er janvier 2021, les copropriétés dites « saines » et « fragiles » sont également éligibles aux aides de l'Anah grâce au dispositif « MaPrimeRénov' Copropriétés ». Après une première année de communication sur ce dispositif et d'appropriation par les territoires, l'année 2022 correspond à une forte mobilisation de ce dispositif dans le département avec **6,6 M€ engagés** pour financer la rénovation énergétique de ces copropriétés.

Il convient de noter enfin que 167 logements ont fait l'objet de travaux de mise en autonomie et d'adaptation au vieillissement. Le dispositif connaît cette année une hausse significative marquant l'ambition du Gouvernement de soutenir le maintien des personnes âgées et à mobilité réduite à leur domicile et de préparer le déploiement de la nouvelle aide « Ma Prime Adapt » au 1er janvier 2024. Une cible de **680.000 logements adaptés** est visée pour les dix prochaines années sur le territoire national.

Les bons résultats 2022 s'expliquent également par la dynamique des opérations programmées de type (OPAH, PIG) en partenariat avec les collectivités maîtres d'ouvrage de ces dispositifs qui viennent abonder les aides de l'Anah et facilitent le passage aux travaux des propriétaires.



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

À cette dynamique, il faut ajouter près de **37,5 M€** instruits au niveau national dans le cadre du nouveau dispositif MaPrimeRénov' (un seul geste de travaux) représentant **10 000 logements** essonniens aidés.

Devenue la principale aide à la rénovation énergétique (en remplaçant totalement le Crédit d'impôt à la rénovation énergétique, CITE), elle peut être cumulée avec d'autres aides dont les aides locales et les certificats d'économie d'énergie (CEE).

## France Rénov' : le bon réflexe pour rénover son logement

Estimer mes aides

Nous contacter



**FRANCE RÉNOV' : nouveau service public de la rénovation de l'habitat porté par l'Anah en association avec les collectivités du territoire**

La montée en puissance de la rénovation de l'habitat s'est poursuivie en 2022 avec la mise en place de « France Rénov' », nouveau service public de la rénovation de l'habitat piloté par l'Anah à compter du 1er janvier 2022.



France Rénov' est la fusion des espaces conseil FAIRE et des Points Rénovation Information Service (PRIS) de l'Anah sous une nouvelle marque unique, facilement identifiable. L'objectif de la démarche est également de simplifier le parcours usager avec un point d'entrée unique (nouvelle plateforme, numéro de téléphone unique, animation unifiée des 450 guichets) permettant d'informer et de conseiller les particuliers dans leur projet de rénovation de leur habitat.

Associant l'ensemble des collectivités territoriales impliquées, et tout particulièrement les porteurs associés du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), le Conseil départemental en Essonne, ce nouveau service doit permettre d'atteindre l'objectif national de rénovation de plus de **700 000 logements**.

Une rénovation ambitieuse, parfois complexe à mettre en œuvre et à financer, est progressivement déployé sur le territoire depuis 2023 le dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' », interlocuteur de confiance permettant de simplifier le parcours de travaux des ménages, grâce à un accompagnement et un suivi pluridisciplinaire : technique, administratif, financier, voire social le cas échéant.

Une animation nationale et territoriale France Rénov' est en cours de construction. L'année 2023 constitue une année de finalisation du déploiement territorial et opérationnel du nouveau service public France Rénov' sous le pilotage de l'Anah.



## LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES — DE PARIS 2024 —

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) se dérouleront à Paris du 26 juillet au 8 septembre 2024.

Ils constituent un évènement sportif d'ampleur comme jamais la France n'a connu sur son territoire. En effet, plusieurs millions de spectateurs et plusieurs dizaines de milliers d'athlètes sont attendus durant cette période.

L'État se mobilise pleinement sur la coordination des moyens qui seront mis en œuvre pour accueillir les spectateurs dans des conditions optimales : fluidité du trafic routier, sécurité aéroportuaire, sécurité des sites, accueil des délégations étrangères etc.

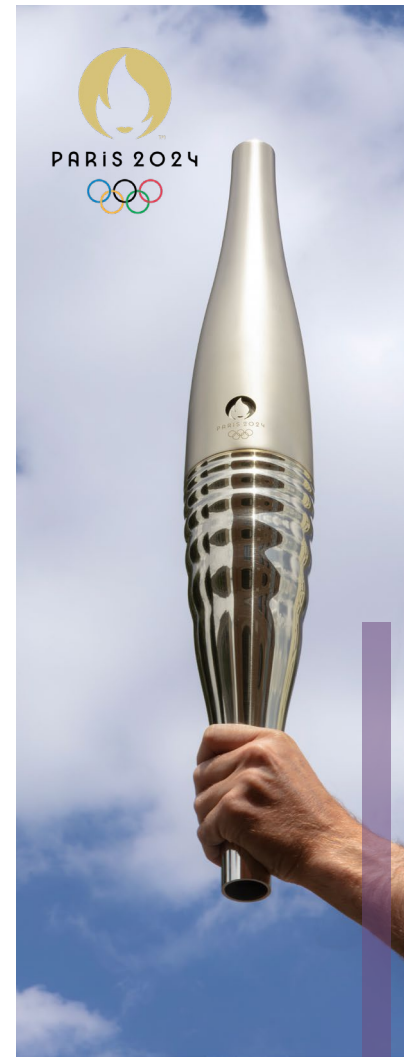
Bien que le département de l'Essonne ne soit pas concerné par l'organisation directe des épreuves sportives, majoritairement concentrées sur Paris et sa petite couronne, les services de l'Etat local travaillent activement, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, à la préparation de cet évènement majeur et à son rayonnement international.

### || Préparation du parcours du relais de la flamme olympique

La flamme olympique est attendue dans le département le 22 juillet 2024.

La « bulle de sécurité » sera assurée par la coordination nationale pour la sécurité des jeux (CNSJ). La préfecture assurera quant à elle la sécurité et le jalonnement du parcours.

En fin de journée la flamme olympique sera attendue au Stade départemental Robert Bobin à Bondoufle pour la cérémonie d'allumage du chaudron.



### || Les centres de préparation aux jeux

L'Essonne comptabilise 23 centres de préparation aux jeux (CPJ) qui doivent permettre d'accueillir plusieurs délégations sportives étrangères dans l'objectif de s'entraîner aux épreuves dans des conditions optimales avant les jeux olympiques.

Répartis sur tout le territoire, les CPJ concourent à l'image du pays hôte et se doivent donc de proposer une qualité d'équipement irréprochable aux délégations sportives. A ce titre, le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) a réalisé un audit de conformité des sites au regard du cahier des charges.

Pour assurer la promotion des centres, la préfecture a réalisé un catalogue numérique consultable via un QR Code.



### || Les zones de célébration

Le stade départemental Robert Bobin de Bondoufle, labellisé « club 2024 » a été retenu pour accueillir la zone de célébration départementale des jeux olympiques.

Les services de l'État local travaillent à côté du Conseil départemental dans la préparation de cette zone qui sera ouverte au public et rythmée de nombreuses animations telles que la retransmission de la cérémonie d'ouverture, la retransmission des épreuves de sports collectifs ou la découverte de pratiques sportives.



### Les emplois à pourvoir dans le cadre des jeux olympiques

25 000 agents seront requis pour assurer la sécurité des jeux sur tout le territoire national durant la période des Jeux Olympiques. La majorité des effectifs sera attendue en région Parisienne.

Ainsi, en lien avec Pôle emploi et des organismes de formation agréés, les services de l'État travaillent activement à la mobilisation des différents publics cibles (demandeurs d'emplois, étudiants) afin de promouvoir les métiers de la sécurité et les formations proposées.

### Le laboratoire antidopage français

En cours d'installation sur le site de l'université Paris--Saclay, le laboratoire antidopage français (LADF) a vocation à réaliser les analyses antidopage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Le LADF s'attend à recevoir entre 8 et 10.000 échantillons lors de la période des jeux, à raison de 400 échantillons par jour.

Afin de sécuriser le site contre toute tentative d'intrusion physique ou informatique qui viendrait décrédibiliser son travail, les services de l'État avec les référents sûreté de la police pour la partie bâtimementaire, et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour la partie sécurité numérique, sont intervenus dès la phase de travaux du futur LADF.



**400** échantillons par jour attendus pendant la période des jeux

SOIT ENTRE **8000 ET 10 000** sur la durée des jeux

SDG 4

DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE  
ET EMPLOI

## L'EMPLOI

### || Les contrats aidés

Les contrats aidés favorisent l'insertion professionnelle des personnes ayant des difficultés à accéder à l'emploi, à travers une aide d'État accordée aux employeurs pour diminuer le coût de l'embauche.

En 2022, en Essonne :

**754** contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) ont été prescrits, dont 143 pour des résidents en QPV

**741** contrats initiative emploi (CIE) ont été prescrits en 2022 par le service public de l'emploi (SPE)

**613** résidents de quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ont bénéficié du dispositif emplois francs en 2022

Au regard de l'évolution de la demande d'emploi, les PEC vont être davantage orientés vers les demandeurs d'emploi senior et reconnus travailleurs handicapés, tandis que les CIE devraient être moins utilisés. Une campagne promotion est cours de préparation pour dynamiser le dispositif emplois francs sur le second semestre 2023.

### || L'insertion par l'activité professionnelle

L'insertion par l'activité professionnelle (IAE) est un dispositif de politique de l'emploi spécifique, qui s'adresse à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières les empêchant d'accéder au marché du travail classique.

Le développement de l'IAE se poursuit en Essonne avec, au 31/12/2022, **54 structures** conventionnées soit 2 supplémentaires par rapport à 2021. Elles ont accompagné **3.750** personnes vers un retour à un emploi classique. Le financement par l'État de ce dispositif est de plus de **15 millions d'euros**.

En 2023, l'objectif de l'État est de consolider et de poursuivre le fort développement de ces dernières années. Il accompagne le développement d'une nouvelle entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI), qui exercera sur un périmètre non couvert par celle déjà existante, et celui d'une entreprise d'insertion (EI) au sein de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

### || L'emploi des travailleurs en situation de handicap

#### Les entreprises adaptées

Les entreprises adaptées permettent d'accompagner des travailleurs handicapés très éloignés de l'emploi, dans des conditions de travail adaptées. Les bénéficiaires de l'obligation TH doivent représenter entre 55 et 100 % de l'effectif salarié annuel de l'entreprise. L'État soutien 7 entreprises adaptées, dont une nouvelle structure dans le secteur des espaces verts et de la blanchisserie. 170 ETP bénéficient d'une aide au poste pour un montant de 2.852.286€. L'État souhaite pouvoir accompagner une nouvelle EA en 2023.

#### L'exérimentation CDD Tremplin

Les CDD Tremplin permettent à des salariés travailleurs handicapés (TH) de développer, pendant 2 ans maximum, leurs compétences. L'expérimentation de ce dispositif s'est poursuivie en Essonne. 109,8 ETP ont été financés dans 4 Entreprises adaptées pour un montant de 1.235.730€.

## L'emploi accompagné

L'emploi accompagné est un dispositif de suivi en emploi des travailleurs handicapés salariés en milieu ordinaire. Accesyl et les Amis de l'atelier sont les 2 opérateurs qui accompagnent en Essonne 77 salariés. 45 % de ces personnes sont en CDI, 89 % travaillent dans le secteur privé. Les orientations sont majoritairement effectuées par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.

## Les accords TH

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Elle incite les entreprises à une politique d'embauche plus volontariste.

7 entreprises étaient en 2022 sous accord TH.

## La politique d'intégration des primo arrivants

En 2022, le budget BOP 104 Action 12 consacré à l'intégration des primo-arrivants était de 1 225 125€, dont 197 595€ ont été attribués à des projets cofinancés par les collectivités territoriales. Au total, 64 projets ont été financés en Essonne.

Conformément à la feuille de route interministérielle du Préfet de l'Essonne, le premier comité de pilotage du contrat territoire d'accueil et d'intégration avec Grand Paris Sud (CTAI GPS) a eu lieu le 19 octobre 2022. Cette nouvelle contractualisation sur 3 ans vise à intensifier localement les dispositifs d'intégration et leur coordination.

En 2022, l'Essonne n'était pas encore concernée par le déploiement du programme AGIR qui a pour objectif de coordonner l'accompagnement global des bénéficiaires de la protection internationale. Un diagnostic territorial sera lancé en juin 2023, pour une mise en pratique en 2024.

## Le service public de l'insertion et de l'emploi en Essonne (SPIE91)

La démarche SPIE de l'Essonne est portée par un consortium autour du CD91, des services de l'État, de Pôle emploi et de nombreuses intercommunalités. L'année 2022 a permis de mettre en œuvre conjointement, de façon opérationnelle, les objectifs fixés, avec :

L'organisation d'un forum en avril 2022, avec l'ensemble des partenaires de l'insertion et de l'emploi. Ce forum a validé le déploiement d'outils numériques partagés ainsi que la nécessité de temps de travail ou d'événements communs aux partenaires, pour améliorer l'interconnaissance et faciliter l'orientation des bénéficiaires

le déploiement de l'outil DORA, service public numérique d'aide à la prescription qui offre la possibilité aux structures d'insertion de référencer et mettre à jour en temps réel leur offre de services. En fin d'année 2022, 180 offres étaient publiées, pour l'Essonne

le lancement de l'expérimentation Carnet de Bord, service public qui centralise les données essentielles (éléments de diagnostic socio-professionnel, identité et contact des accompagnateurs, contrats de parcours, objectifs à atteindre et actions initiées, historique de parcours) en une seule page. 500 bénéficiaires ont été insérés dans l'outil en janvier 2023

France Travail, objet d'une concertation organisée par le gouvernement fin 2022, va prendre progressivement le relais de la démarche SPIE, avec des objectifs similaires, dans la perspective d'une meilleure coordination accompagnée de clarifications et de simplifications. Les outils Carnet de bord et DORA préfigurent la mutualisation d'outils et de pratiques prévue par la démarche France Travail, avec un déploiement au plus près du terrain et des besoins des usagers, en prenant en compte les avis des professionnels.



## SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Après la crise de la COVID-19, la guerre en Ukraine a engendré directement ou indirectement de nouvelles difficultés liées à l'inflation, la hausse du coût de l'énergie, des difficultés d'approvisionnement en matières premières, la baisse du pouvoir d'achat des ménages ou les restrictions budgétaires des collectivités locales. L'État a poursuivi un **accompagnement renforcé** des entreprises confrontées à ces événements majeurs.

### Maintien de l'activité partielle et du dispositif dérogatoire «salariés vulnérables»

En 2022, plus 5,9 M€ aides ont été versées au titre de l'activité partielle pour plus de 670 000 heures « chômees », au bénéfice de près de 2 000 entreprises accompagnées.

### Mobilisation sur les métiers en tension

Malgré les crises, les entreprises, grâce à leur dynamisme soutenu par le plan de relance du gouvernement, ont connu une année 2022 favorable qui se traduit par une forte hausse de leurs recrutements. Avec un taux de chômage de 6,3 % au premier trimestre 2023, proche du plein emploi, les tensions pour recruter se trouvent accrues. Pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, le plan national de réduction des tensions de recrutement s'est notamment traduit en Essonne par plus de 300 événements/actions pour promouvoir les métiers les plus en tension. Plus de 11.000 demandeurs d'emploi ont été formés.

### Soutien à l'apprentissage

Le développement de l'apprentissage s'inscrit ainsi comme voie d'accès privilégiée à la fois à la qualification et à l'emploi. En 2022, l'Essonne a enregistré 14 405 contrats d'apprentissage, soit une progression de plus de 18% par rapport à l'année 2021. Ce résultat est le fruit d'une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs à travers différentes actions et événements menés sur le département afin de répondre à la grande diversité des besoins, des situations et des acteurs.



### Soutien aux entreprises en difficulté

Les entreprises essonniennes en difficulté bénéficient du soutien de la DDFiP à travers l'action du Conseiller départemental à la sortie de crise et dans le cadre de la Commission des chefs de services financiers (CCSF). En 2022, la CCSF de l'Essonne a reçu 20 demandes d'examen et a accordé 15 nouveaux plans d'apurement pour un montant global de dettes de 8,5 M€, au bénéfice d'entreprises qui représentent au total plus de 500 emplois dans le département.

Par le biais du Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), présidé par le Préfet, les services de l'État ont continué à déployer le dispositif des prêts exceptionnels aux petites entreprises (PEPE) initié en 2020. Ce dispositif est destiné aux TPE/PME (< à 50 salariés) pour lesquelles un prêt garanti par l'État a été refusé, ou pour lesquelles les montants accordés sont insuffisants pour couvrir leurs besoins de trésorerie. En complément, la DDFiP a renseigné et accompagné les entreprises pour leurs demandes de restructuration des prêts garantis par l'État (PGE) dépassant 50 000 € pour un total de 18 dossiers.

### Dispositifs d'aide face à l'augmentation des factures d'énergie

En 2022, les services de l'État ont préparé la mise en œuvre, dès 2023, des dispositifs prévus pour aider les artisans, TPE et PME à faire face aux hausses importantes de leurs factures d'énergie. Les entreprises éligibles au bouclier tarifaire et à l'amortisseur électricité ont pu transmettre directement en ligne leur attestation sur l'honneur à leur fournisseur. En outre, 159 dossiers ont été déposés au titre de l'aide de guichet dite « gaz et électricité », pour près de 338 M€ de demandes d'aides.



### FRANCE 2030

Les entreprises et établissements publics essoniens ont bénéficié massivement des crédits France 2030. Pour la seule année 2022, le montant total des subventions était de **93 823 790 €** pour **67 projets**, représentant 5 % des subventions totales pour l'Île-de-France.

Les 2/3 de ces fonds ont été consacrés au financement de deux objectifs, « maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres » et « développer les talents en construisant les formations de demain », en particulier via les appels « AMI compétences et métiers d'avenir » et « solutions souveraines pour les réseaux de communication ».

Ces financements ont été versés pour moitié par la BPI et pour un quart par la Banque des territoires. Ils ont bénéficié à 54 % aux établissements publics, à 27 % aux grandes entreprises et à 18 % aux PME/ETI.

Une nouvelle relève des appels « AMI compétences et métiers d'avenir » est prévue pour 2023.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### PLAN D'ACTION POUR LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

La **réussite étudiante** a pour objectif d'accompagner les étudiants dans leurs projets d'études, personnels et professionnels, tout en favorisant leur position de propre acteur de leurs choix d'orientation ou de réorientation, adaptés à leur singularité.

Le défi de la réussite au sein de l'université française, enjeu majeur pour le Gouvernement, est décliné dans le projet national de la vie étudiante (PNVE). Il l'est également dans la feuille de route interministérielle, signée par le Premier ministre, le 26 août 2021, laquelle vise à donner aux préfets de région et de département un mandat sur trois ans (2021-2023) et à renforcer leur rôle de pilotage et d'animation des services et des opérateurs de l'État.

La feuille de route du Préfet de l'Essonne, adaptée aux spécificités du territoire, compte parmi ses **axes prioritaires celui de la réussite de la vie étudiante**, ce qui en fait également un projet local structurant pour ce département de la couronne parisienne.

Une première phase de diagnostic a permis de faire ressortir plusieurs éléments dont l'étude a été au centre de la journée « réussite étudiante » du 18 juin 2022.

Cette journée a été l'occasion de mettre en relation les acteurs susceptibles de contribuer à la réussite étudiante afin de mesurer et comparer les pratiques territoriales déployées dans le cadre du soutien et de la réussite étudiante et d'établir les premières ébauches d'un futur plan d'action. Elle a été organisée autour de **3 ateliers** :

#### ATELIER 1

Suivi social et santé  
des étudiants

#### ATELIER 2

Accompagnement  
des étudiants : soigner  
les transitions et les  
dispositifs dans les  
universités

#### ATELIER 3

Mobilisation des  
étudiants

L'événement a rencontré une forte mobilisation de tous les acteurs, notamment des étudiants (une centaine de participants). Les résultats des ateliers ont été restitués en assemblée plénière et seront déclinés dans le prochain plan d'action pour la réussite étudiante en Essonne.

C'est dans ce contexte, au cours du premier semestre 2022 et en lien avec le rectorat de Versailles et la DSDEN de l'Essonne, que le projet local de réussite étudiante a été initié par les services de l'État.

Il a réuni le secrétariat général de la Préfecture de l'Essonne, les collectivités territoriales, les universités de Paris-Saclay et Paris-Saclay Évry ainsi que le CROUS et diverses associations, étudiantes et locales.





05

L'ÉTAT  
MODERNISE  
L'ACTION PUBLIQUE

## STUDIO DE LA CITÉ : PROJET DE LABORATOIRE — D'INNOVATION ET DE TIERS-LIEU —

Fruit d'un travail collaboratif porté la Préfecture de l'Essonne et le Conseil départemental, le **Studio de la Cité** ouvrira ses portes début 2024 après une période de travaux qui débuteront à l'automne 2023.

Cet espace de 470 m<sup>2</sup>, situé en plein coeur de la Cité administrative, a vocation à ouvrir de nouvelles perspectives de travail pour l'ensemble des agents publics issus des différents versants de la fonction publique.

La création d'un espace de coworking, s'intégrant dans le réseau francilien des ETAP (Espace de travail des agents publics), offrira une capacité d'accueil de 50 places. Alternative au télétravail à domicile, il servira également de vitrine pour attirer de futurs collaborateurs dans les administrations essonniennes sujettes à un défaut d'attractivité.

Le **laboratoire d'innovation publique** (LAB), seconde pièce maîtresse du Studio de la Cité, permettra d'accueillir les agents publics, notamment les cadres, à de nouvelles méthodes de travail et de management inspirées du design de service. Le LAB accueille d'ores et déjà différents projets innovants, portés par le Conseil départemental et la Préfecture (ateliers de coconstruction de la FREESE, France 2030, ...)

En favorisant le réemploi de mobiliers récupérés en interne ou provenant d'autres administrations, le Studio de la Cité s'inscrit pleinement dans une démarche d'écoresponsabilité, tout en intégrant également la végétalisation comme vecteur de bien-être au sein de ces différents espaces.

**STUDIO DE LA CITÉ : 470 M<sup>2</sup> POUR DE  
NOUVELLES PERSPECTIVES DE TRAVAIL**

## FEUILLE DE ROUTE EXEMPLARITÉ ÉCOLOGIQUE DES — SERVICES DE L'ÉTAT (FREESE) —

Réduire la consommation nationale d'énergie de 10 % d'ici deux ans, tel est l'objectif fixé par la circulaire de la Première ministre du 25 juillet 2022.

À cet effet, le Gouvernement a demandé aux services publics et aux administrations d'être exemplaires dans l'atteinte de cet objectif. C'est dans ce cadre que la préfecture de l'Essonne a élaboré une feuille de route exemplarité écologie et sobriété énergétique : **la FREESE**. Ce document reprend notamment les enjeux de sobriété énergétique mais se veut bien plus ambitieuse en intégrant des thématiques telles que la préservation de la biodiversité et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La FREESE a été conçue autour de cinq thématiques :

- ▶ Optimiser nos consommations
- ▶ Privilégier les achats responsables
- ▶ Reconquérir la bio-diversité
- ▶ Sensibiliser, accompagner, former et communiquer
- ▶ Favoriser les mobilités durables : Plan de mobilité employeur

Pour répondre à l'enjeu du développement durable, un groupe de travail s'est constitué avec des représentants de l'ensemble des agents de la sphère de l'administration territoriale de l'État et de la Direction des services de l'Éducation nationale de l'Essonne. Son objectif est de réussir à mobiliser et à embarquer l'ensemble des agents.

La préfecture de l'Essonne s'est également portée candidate pour participer aux premières Olympiades de l'éco-responsabilité prévues en septembre prochain à la Préfecture d'Île-de-France. Trois projets seront présentés : le Plan de mobilité Employeur, la Feuille de route exemplarité écologie et sobriété énergétique (FREESE) et le réemploi du mobilier.



## TRAVAUX DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE

### REGROUPEMENT DES SERVICES

La modernisation de l'action publique passe également par l'amélioration de l'immobilier de l'État et des conditions de travail des agents publics. Les projets emblématiques en Essonne sont la rénovation énergétique de la cité administrative, la construction d'une nouvelle sous-préfecture de Palaiseau et l'opération de regroupement des services de la DDETS.

La rénovation énergétique de la cité administrative concerne les bâtiments administratifs et préfectoraux et les 3 résidences du corps préfectoral, et comprend une opération de densification avec l'accueil fin 2023 au sein de la cité administrative de 80 agents supplémentaires (57 DDPP et 23 pôle JES de la DSDEN). Ces travaux financés au titre du plan de relance et des fonds européens ont comme objectif un **gain de 31%** sur la consommation énergétique de la cité administrative.

La deuxième opération en cours est la construction d'une **nouvelle sous-préfecture** de Palaiseau sur le plateau de Saclay. Les travaux ont commencé en novembre 2022 pour un achèvement au printemps 2024, une livraison à l'été et une perspective de déménagement en septembre 2024. L'ensemble des agents de la sous-préfecture a été convié à une visite du chantier le 19 juin 2023.

Enfin l'opération de regroupement des services de la DDETS, engagée en 2022, s'est achevée fin janvier 2023. Les 150 agents de la DDETS sont ainsi regroupés sur le site Champs-Élysées.



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**NOUS  
SUIVRE**

---



[www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr)